ACTION - JUSTICE

RAPPORT FINAL DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE



ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU 25 OCTOBRE 2025 EN CÔTE D'IVOIRE

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS iv
SOMMAIRE EXÉCUTIF v
LISTE DES FIGURES viii
LISTE DES ANNEXES ix
SIGLES ET ABRÉVIATIONS x
INTRODUCTION 1
I. OBJECTIFS, METHODOLOGIE ET OUTILS DE LA MISSION 2
1. Objectifs 2
a. Objectif général 2
b. Objectifs spécifiques : 2
2. Méthodologie 2
3. Outils 3
II. RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE (RLE) 4
1. Sensibilisation pour une mobilisation citoyenne 4
a. Campagne physique 4
b. Campagne digitale 5
2. Observation citoyenne de la RLE 5
3. Objectifs, statistiques et analyse des données de la RLE 6
a. Objectifs de la RLE 6
b. Statistiques générales 6
c. Analyse des données observées 6
III. OBSERVATION PRÉ-ÉLECTORALE 8
1. Contexte politique 8
2. Cadre institutionnel 9
3. Administration électorale ivoirienne 10
4. Parrainage citoyen 11
5. Financement de l'élection présidentielle de 2025 12
6. Enregistrement des candidats à la candidature 12
a. Candidats à la candidature 13
b. Liste des candidats retenus 14
7. Campagne électorale et monitoring des médias ainsi que des discours politiques 15
a. Acteurs engagés dans le processus 15

b. Campagne de boycott d'une partie de l'opposition 16
c. Monitoring des discours politiques 17
8. Organisations de la société civile 17
IV. OBSERVATIONS LE JOUR DU SCRUTIN 18
1. Ouverture des bureaux de vote 18
2. Déroulement du vote 20
a. Dysfonctionnement des tablettes 20
b. Non maitrise du processus par certains agents 21
3. Accessibilité et assistance aux électeurs 22
4. Clôture et dépouillement des résultats 22
V. OBSERVATIONS POSTÉLECTORALES 22
1. Proclamation des résultats provisoire et constatations 22
2. Proclamation des résultats définitifs 23
3. Analyse des résultats des élections 24
VI. DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS CIVIQUES 25
1. Climat sécuritaire et libertés publiques 25
a. Atteintes au droit de vote 27
b. Délocalisation de certains bureaux de vote 28
c. Atteinte aux droits économiques et sociaux 30
d. Restrictions des manifestations de l'opposition 31
VII. APPRÉCIATION GLOBALE DU SCRUTIN 31
1. Points positifs 31
2. Points de préoccupation 32
3. Constat majeur 32
VIII. RECOMMANDATIONS 32
1. Au Gouvernement 32
2. A la Commission Électorale Indépendante 33
3. Aux organes de régulation des médias 33
4. Aux acteurs politiques et candidats 34
5. À la société civile 34
CONCLUSION 35

REMERCIEMENTS

Le Conseil d'Administration (CA) de l'ONG Action Justice exprime sa profonde gratitude au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire pour la mise en place d'un cadre juridique conforme aux standards internationaux, ainsi que pour l'appui logistique et financier apporté aux institutions en charge de l'organisation du scrutin.

Il adresse ses très respectueux remerciements à Son Excellence Madame Fanta CISSÉ, Représentante Résidente de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en République de Côte d'Ivoire, dont le soutien précieux a grandement contribué à la réussite de cette mission d'observation électorale.

Le CA exprime sa vive gratitude à Monsieur KOULIBALY-KUIBIERT Ibrahime, Président de la Commission Électorale Indépendante (CEI), pour son appui institutionnel. La CEI a pleinement rempli son cahier des charges malgré des conditions parfois difficiles.

Il salue l'engagement des forces de défense et de sécurité, dont le rôle a été déterminant dans la sécurisation des populations et des infrastructures électorales. Leur intervention a permis le déroulement du vote dans la majorité des localités et a contribué à contenir les tensions avant, pendant et après les élections.

Le Conseil d'Administration n'oublie pas les Organisations de la Société Civile (OSC) nationales pour leur engagement dans le suivi citoyen de ce processus. Il remercie également les organisations internationales et missions d'observation, en particulier le Comité d'Experts Électoraux de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et le West Africa Election Observers Network (WAEON), qui lui ont partagé leurs expertises et bonnes pratiques.

Enfin, le Conseil d'Administration salue le travail exceptionnel accompli par la Coordonnatrice de projet, Docteure AMICHIA Affibè Woria, ainsi que par les 35 superviseurs régionaux et les 1056 agents observateurs déployés sur le terrain.

.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le Conseil d'Administration de l'ONG Action Justice, accréditée par la Commission Électorale Indépendante (CEI), a déployé une Mission d'Observation Électorale à Long Terme (MOELT). Elle avait pour mandat de faire le monitoring et de rendre compte de l'ensemble du processus électoral, depuis la Révision de la Liste Électorale (RLE) jusqu'à la proclamation des résultats du scrutin du 25 octobre 2025.

Cette mission placée sous la supervision du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Mamadou KONE, et la Coordination technique de la Docteure AMICHIA Affibè Woria était composée d'un dispositif de 1 056 observateurs déployés sur l'ensemble du territoire national, encadrés par 35 superviseurs régionaux et une équipe projet. Ce déploiement a permis de couvrir 9 207 bureaux de vote, garantissant la représentativité statistique et la crédibilité des données collectées.

Le processus électoral a été mené à terme de manière globalement pacifique sur l'ensemble du territoire, malgré une phase pré-électorale marquée par des controverses politiques. Le principal point de discorde a été l'invalidation des candidatures de certaines figures de l'opposition, au motif du non-respect des exigences légales.

Ainsi, qualifiant ces décisions d'injustes et jugeant l'impartialité des institutions nationales insuffisante le PDCI et le PPA-CI ont, dans plusieurs procédures, saisi les juridictions régionales et internationales. Cependant, les instances supranationales saisies ont, dans la majorité des cas, validé les décisions des juridictions ivoiriennes sans prescrire de mesures susceptibles d'altérer substantiellement la situation contestée.

Cette période a été marquée par une radicalisation des discours politique, exacerbée par les médias sociaux. Des campagnes d'incitation à la destruction de biens publics et privés, à l'insurrection au renversement des institutions démocratiques ont été relayées par des cyberactivistes se réclamant de l'opposition. Parallèlement, des cyberactivistes proches du RHDP ont appelé à la mobilisation pour garantir la tenue du scrutin.

Si le vote s'est tenu dans le calme dans la plupart des localités, la période électorale a néanmoins été émaillée d'incidents sécuritaires et d'actes d'incivisme principalement en zones rurales, ayant malheureusement causé 11 pertes en vies humaines, 71 blessés et 1 658 interpellations.

Le scrutin présidentiel a mis en compétition 5 candidats retenus par le Conseil Constitutionnel à travers sa décision Nº : CI-2025-EP-006/08-09/CC/SG :

- M. Alassane OUATTARA (RHDP) ;
- M. Jean-Louis Eugène BILLON (CODE) ;
- Mme Simone EHIVET épouse GBAGBO (MGC) ;
- Mme Adjoua Henriette LAGOU (GP-PAIX) ;
- M. Senin Ahoua Jacob DON-MELLO (Indépendant).

Action Justice note avec satisfaction la présence de deux femmes parmi les candidats, bien que la représentativité des jeunes reste un défi. Elle salue, par ailleurs, l'approche souveraine choisi par la Côte d'Ivoire, à travers le financement des activités des institutions chargées de l'organisation de cette élection sur le budget national.

La CEI, a conduit les opérations conformément au cadre légal, malgré les défis logistiques et sécuritaires. Les forces de défense et de sécurité, dans le cadre de l'opération « Espérance », ont fait preuve de professionnalisme, contribuant à contenir les violences localisées et à sécuriser les populations et leurs biens ainsi que le matériel électoral.

Au terme du dépouillement qui s'est déroulé de manière transparente, la CEI a proclamé les résultats provisoires le 27 octobre 2025, suivis de la proclamation définitive par le Conseil Constitutionnel le 4 novembre 2025. Ces résultats ont confirmé la réélection de M. Alassane OUATTARA au premier tour avec 89,77 % des suffrages exprimés, pour un taux de participation de 50,10 %. Aucun recours contentieux n'a été enregistré par la juridiction constitutionnelle.

Au terme de ce qui précède, Action Justice formule les recommandations suivantes :

Au Gouvernement :

- Garantir des procédures judiciaires diligentes et équitables pour les personnes interpellées et engager des poursuites contre les auteurs d'actes insurrectionnels ;
- Reprendre le dialogue politique pour apaiser le climat social et restaurer la confiance entre les acteurs ;
- Mettre en place un mécanisme d'indemnisation pour les victimes de pillages et de destructions de biens ;

- Poursuivre les efforts de sécurisation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire.

À la Commission Électorale Indépendante (CEI) :

- Renforcer la formation pratique des agents électoraux, spécifiquement sur la maîtrise des outils biométriques (tablettes) ;
- Améliorer la chaîne logistique pour garantir l'ouverture ponctuelle de tous les bureaux de vote ;
- Poursuivre la modernisation des systèmes d'enregistrement et de compilation des résultats.

Aux partis politiques et candidats :

- Privilégier les voies légales et républicaines pour l'expression de toute contestation ;
- Promouvoir l'éducation civique de leurs militants et bannir tout discours de haine ou d'incitation à la violence ;
- Encourager une plus forte représentativité des jeunes et des femmes dans les instances de décision.

Aux OSC et aux médias :

- Intensifier la lutte contre la désinformation (Fake News) et les discours de haine, particulièrement sur les réseaux sociaux ;
- Maintenir une veille citoyenne et impartiale pour la consolidation de la culture démocratique ;
- Œuvrer à l'apaisement par la sensibilisation des populations à la non-violence.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des électeurs en fonction du genre 7
Figure 2 : Répartition des candidats à la candidature en fonction du genre 13
Figure 4 : Représentation de l'âge des candidats retenus 14
Figure 3 : Répartition des 5 candidats retenus en fonction du genre 14
Figure 5 : Représentation du spécimen du bulletin de vote pour l'élection présidentielle 15
Figure 6 : Représentation des bureaux de vote observés ouverts à l'heure ou pas. 19
Figure 7 : Représentation des dysfonctionnements de tablettes dans les bureaux observés 21
Figure 8 : Présentation du nombre total d'électeurs inscrits, de votants, et scores obtenus par chaque candidat (Conseil Constitutionnel) 24
Figure 9 : Présentation des incidents enregistrés dans les zones observées 26
Figure 10 : Répartition et intensité des incidents 29

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : La lettre d'accréditation viii
Annexe 2 : Les formulaires d'observation ix
Annexe 3 : La déclaration préliminaire xv
Annexe 4 : Le répertoire photo xxii
Annexe 5 : Le pressbook xxxiv

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANP	Autorité Nationale de la Presse
CADEG	Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Commission Électorale Indépendante
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNDH	Conseil National des Droits de l'Homme
COSCEL-CI	Collectif des Organisations de la Société Civile pour les Élections en Côte d'Ivoire
CSCI	Convention de la Société Civile Ivoirienne
CC	Conseil Constitutionnel
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
FIMI	Manipulation et Interférence de l'Information
FOXTROT	Opérateur pétrolier offshore
HACA	Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle
MOELT	Mission d'Observation Électorale à Long Terme
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OSC	Organisations de la Société Civile
OSCS	Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale
PIDCP	Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
PIDESC	Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels
PDCI	Parti Démocratique de Côte d'Ivoire
PPA-CI	Parti des Peuples Africains - Côte d'Ivoire
QGIS	Système d'Information Géographique Quantum
RHDP	Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix
RLE	Révision de la Liste Électorale
SOTRA	Société des Transports Abidjanais
UA	Union Africaine
WANEP	Réseau Ouest Africain pour l'Alerte Précoce et la Réponse aux Conflits
WAEON	West Africa Election Observers Network

INTRODUCTION

Fondée le 19 août 2000, Action Justice est une organisation de droit ivoirien, apolitique, à but non lucratif et laïque. Son siège est à Abidjan, Cocody Angré Bessikoi. Sur le plan institutionnel, elle est dotée d'organes de décision et de contrôle qui garantissent sa bonne gouvernance. Il s'agit de :

- l'Assemblée Générale (AG) ;
- le Conseil d'Administration (CA) ;
- le Comité d'Éthique (CE) ;
- le Commissariat aux Comptes (CC) ;
- les Représentations Régionales.

En complément de ses statuts et de son règlement intérieur, l'organisation s'appuie sur des manuels de procédures administratives, comptables et financières, garantissant une gestion rigoureuse et conforme aux normes en vigueur. Elle intervient dans plusieurs domaines stratégiques, entre autres la promotion des droits civiques, le genre et l'inclusion sociale, les élections et la démocratie, la lutte contre la manipulation et l'interférence de l'information (IMI), la protection de l'environnement et de la biodiversité etc.

Depuis septembre 2024, Action Justice a mis en place une Mission d'Observation Électorale à Long Terme (MOELT**)**, conformément à sa mission de promotion des droits humains, de la démocratie et de la paix. Elle, a assuré le monitoring de l'ensemble du processus électoral depuis la Révision de la Liste Électorale (RLE) jusqu'à la proclamation des résultats. La mission a déployé 1056 observateurs sur l'ensemble du territoire national, couvrant 9 207 bureaux de vote. Ces acteurs de terrain ont été encadrés par 35 superviseurs régionaux et une équipe projet.

Ce rapport final fait suite à la déclaration préliminaire présentée devant la presse le 26 octobre 2025. Il se veut plus détaillé, car il couvre les différentes phases du processus (pré-électoral, électoral et post-électoral). Il est assorti de recommandations visant à la consolidation des acquis démocratiques et de l'état de droit en perspective de l'organisation des futurs scrutins.

I. OBJECTIFS, METHODOLOGIE ET OUTILS DE LA MISSION

1. Objectifs

a. Objectif général

Cette mission avait pour objectif d'évaluer la régularité, la transparence et la crédibilité du processus électoral, conformément à la législation nationale et aux standards internationaux.

b. Objectifs spécifiques :

- observer et documenter toutes les étapes du processus électoral (pré-électoral, électoral et post-électoral) afin d'apprécier leur conformité au cadre légal national et aux standards internationaux.
- recruter et renforcer les capacités des agents sensibilisateurs et observateurs en matière de monitoring électoral, de collecte de données fiables et de respect du code de conduite.
- mettre en place un système d'alerte précoce pour identifier, signaler et contribuer à la prévention des incidents ou violences liés aux élections.
- suivre et analyser le traitement médiatique et les discours politiques afin d'évaluer leur impact sur la cohésion sociale.
- produire et diffuser des rapports réguliers, impartiaux et documentés destinés aux institutions nationales, aux partenaires internationaux et au grand public.
- formuler des recommandations constructives pour améliorer l'organisation des élections futures et renforcer la confiance des citoyens dans le processus démocratique.

2. Méthodologie

La mission a adopté une méthodologie participative et progressive permettant d'identifier et d'analyser, de manière efficace, les signes précurseurs susceptibles d'affecter la situation sociopolitique, le déroulement et la sincérité du processus électoral. Cette méthodologie s'est articulée autour de 06 séquences essentielles :

- sélection, formation et déploiement des agents de sensibilisation : recrutement et renforcement des compétences des animateurs de terrain chargés de l'éducation civique et de la mobilisation citoyenne.

- sélection, formation et déploiement des observateurs : mise en place d'un dispositif d'observation à court et long termes couvrant l'ensemble du territoire national.
- monitoring des médias et des discours politiques : suivi qualitatif et quantitatif des messages diffusés par les médias classiques et les réseaux sociaux, ainsi que des discours des acteurs politiques et leaders d'opinion.
- Élaboration d'un système d'alerte précoce : conception et activation d'outils d'alerte pour signaler rapidement les incidents, tensions ou risques de violences électorales.
- collecte et traitement des données de terrain : utilisation de formulaires standardisés et d'outils numériques pour centraliser, vérifier et analyser les informations recueillies par les observateurs.
- dissémination des résultats : production et diffusion de rapports, communiqués et alertes auprès des institutions nationales, des partenaires internationaux, de la société civile et du grand public.

3. Outils

Trois types de formulaires d'observation électorale standardisés ont été élaborés et mis à la disposition des observateurs de terrain. Ces outils conçus selon une approche stratifiée, ont permis un suivi efficace des différentes étapes du processus :

- un formulaire d'ouverture du bureau de vote, utilisé pour évaluer la ponctualité, la disponibilité du matériel électoral, la présence des agents électoraux et des représentants des candidats, ainsi que le respect des procédures d'ouverture ;
- un formulaire de déroulement du scrutin, destiné à consigner les observations relatives à l'affluence des électeurs, à la gestion du vote, à la confidentialité du suffrage, à l'accessibilité des bureaux de vote et au climat général dans lequel s'est déroulé le scrutin ;
- un formulaire de clôture et de dépouillement dédié à la régularité des opérations de clôture, la transparence du dépouillement, la présence des témoins et délégués, ainsi que la transmission des résultats.

Un dispositif digitalisé et sécurisé a été mis en place afin de permettre la remontée et la centralisation en temps réel des données collectées. Chaque observateur disposait d'un accès sécurisé à la plateforme numérique garantissant la confidentialité et l'intégrité des informations.

Ainsi, la cellule de coordination a exploité les données reçues avec le logiciel QGIS 3.14 pour voir la répartition spatiale des incidents sur le territoire. Cette stratégie a renforcé la réactivité du centre de coordination, assurant le suivi efficace du scrutin et la production d'analyses de situation en temps réel.

Pour assurer une coordination efficace de sa mission d'observation électorale, Action Justice a mis en place une équipe outillée, expérimentée et organisée de la manière suivante :

- 1 comité de pilotage du projet ;
- 1 coordinatrice de projet ;
- 3 assistants chargés du suivi, de l'évaluation et de l'analyse des données ;
- 3 assistants chargés des finances et de la logistique ;
- 2 assistants chargés des relations publiques et des médias ;
- 6 assistants chargés de la communication interne et du suivi des observateurs.

Cette équipe avait pour mission d'assister les agents de terrain que sont :

- les superviseurs régionaux ;
- les observateurs de terrain.

II. RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE (RLE)

La mission de Action Justice a pris une part active au processus de Révision de la Liste Electorale, pour lequel elle a obtenu deux accréditations. L'une pour la sensibilisation et l'information des populations dans la région du Tonkpi. L'autre pour l'observation citoyenne du déroulement de l'opération sur le territoire national.

1. Sensibilisation pour une mobilisation citoyenne

a. Campagne physique

La mission de sensibilisation et de mobilisation citoyenne a engagé une série d'activités préparatoires dès son arrivée à Man, capitale de région du Tonkpi. Notamment la transmission de courriers aux officiels et la formation des agents locaux de sensibilisation. Cette session de renforcement de capacités a porté sur le cadre légal de l'élection présidentielle, les étapes clés du processus et la prévention des discours de haine et de division, particulièrement sur les réseaux sociaux.

La délégation a ensuite rencontré les autorités administratives, coutumières et électorales. Les autorités locales ont salué l'initiative et facilité la mise en œuvre des activités. Notamment :

- des rencontres avec les leaders communautaires y compris les leaders des organisations de jeunesses et de femmes ;
- des parades motorisées parcourant l'ensemble des départements ;
- des caravanes pédestres de sensibilisation à travers les lieux publics.
- une conférence publique destinée aux organisations de jeunes ;

Action justice a parcouru les départements de Man, Danané, Biankouma et Sipilou, avec une forte mobilisation populaire. Les messages ont porté sur le retrait des cartes d'électeur, l'importance du vote, la responsabilité citoyenne ainsi que la lutte contre la violence politique et la désinformation numérique.

b. Campagne digitale

La stratégie digitale a complété les actions de terrain grâce à une campagne d'information multilingue. En effet, les affiches numériques, les spots audios et vidéos en langues française, yacouba et dioula diffusés sur les radios locales et les plateformes numériques ont permis de toucher un public élargi. Cette approche multicanale a significativement renforcé la visibilité de la campagne et consolidé l'adhésion des communautés au processus électoral.

2. Observation citoyenne de la RLE

La mission d'observation électorale salue la bonne conduite des opérations d'actualisation du fichier électoral, une étape essentielle pour garantir la crédibilité du processus électoral. Toutefois, elle a également relevé plusieurs constats importants :

- le peu d'intérêt manifesté par la population au moment du contentieux ;
- le faible taux d'affluence des réclamants dans les Commissions Electorales Locales ;
- la déportation du contentieux sur les médias sociaux en lieu et place des Commissions Electorales Locales (CEL) ;
- une amplification de la désinformation, des propos de haine, des injures à caractères identitaire et xénophobe ainsi que des appels à la violence à travers les réseaux sociaux, en lien avec les élections à venir ;
- l'affichage des listes physiques sur des supports trop précaires et inappropriés.

3. Objectifs, statistiques et analyse des données de la RLE

La RLE s'est tenue du 19 octobre au 17 novembre 2024, prolongée de 7 jours, dans un contexte électoral majeur marqué par la préparation de l'élection présidentielle et des législatives de 2025.

a. Objectifs de la RLE

L'opération visait principalement à :

- enregistrer de nouveaux électeurs (catégorie 2) ;
- permettre les modifications de données personnelles ou de lieux de vote pour les électeurs déjà inscrits (catégorie 1) ;
- assainir la liste électorale par la radiation des électeurs décédés ou déchus de leur droit de vote par décision judiciaire.

b. Statistiques générales

L'opération a enregistré au total : 1 461 081 requérants dont 794 544 hommes et 666 537 femmes, repartis de la manière suivante :

Catégorie 1 : personnes figurant sur la liste électorale sollicitant un changement de lieu de vote ou une modification de données personnelles : 517 924 requérants dont 283 419 hommes et 234 505 femmes ;

Catégorie 2 : personnes sollicitant une première inscription sur la liste : 943 157 requérants dont 511 125 hommes et 432 032 femmes.

La RLE a permis de consolider les données suivantes :

- électeurs total : 8 727 431 ;
- hommes : 4 508 948 (51,66 %) ;
- femmes : 4 218 483 (48,34 %) ;
- lieux de vote (LV) : 11 906 ;
- bureaux de vote (BV) : 25 678.

c. Analyse des données observées

- Augmentation des nouvelles inscriptions

La hausse des premières inscriptions par rapport à l'opération 2022-2023 constitue un signe encourageant. Une hausse de 8,92 %, soit 715 006 nouveaux inscrits, 989 nouveaux lieux de vote,

2 154 nouveaux bureaux de vote. Elle témoigne d'une mobilisation croissante, notamment parmi les personnes précédemment non inscrites.

- Modification des données personnelles

Le nombre important de demandes de modification ou de changement de lieu de vote confirme que les électeurs exercent pleinement leur droit à l'actualisation de leurs informations.

- Radiations des électeurs décédés

Le nombre de radiations demeure relativement faible au regard de la population électorale totale. La mission relève que le travail de mise à jour reste encore insuffisant à ce niveau.

- Taille du corps électoral

Avec 8,7 millions d'électeurs, la Côte d'Ivoire dispose d'un corps électoral important. La fiabilité du fichier électoral exige une mise à jour continue et rigoureuse pour refléter fidèlement l'évolution démographique.

Nous pouvons observer que le nombre d'hommes représente 51,66 % du total, tandis que le nombre de femmes représente 48,34 % (Figure 1). L'écart entre les deux genres est relativement faible, avec une différence d'environ 290 000 électeurs.

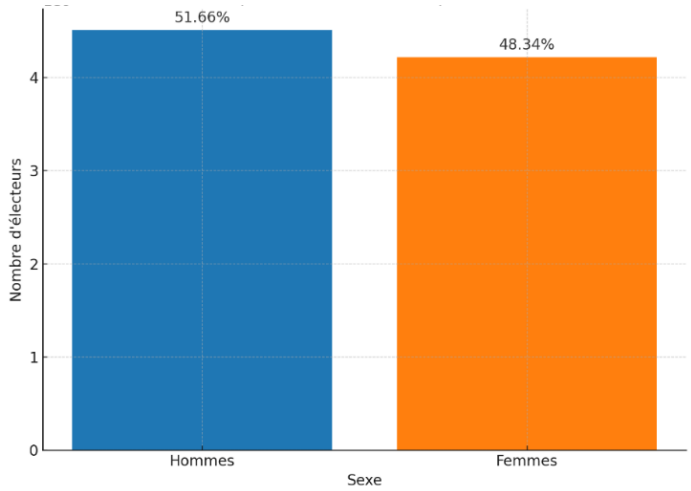


Figure 1 : Répartition des électeurs en fonction du genre

III. OBSERVATION PRÉ-ÉLECTORALE

1. Contexte politique

Le processus électoral a été globalement pacifique sur toute l'étendue du territoire national, malgré des tensions politiques et des controverses survenues au cours de la phase pré-électorale. En effet, la mission a relevé quelques points de tension causés par l'invalidation de la candidature de certaines personnalités politiques de premier plan sur Décision Nº : CI-2025-EP-006/08-09/CC/SG du 08 septembre 2025 rendue par le Conseil Constitutionnel.

Ainsi, la coalition politique dénommé « Front Commun », réunissant le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et le Parti des Peuples Africains Côte d'Ivoire (PPA-CI), a dénoncé cette situation, qu'elle a considéré comme une exclusion de leurs leaders de la compétition électorale.

De leur côté, les institutions chargées d'organiser les élections ont défendu la régularité du processus, invoquant plutôt le non-respect des exigences légales régissant la matière électorale par ces leaders.

Estimant que les juridictions nationales ne garantissaient pas pleinement l'impartialité requise, et considérant comme une mesure d'exclusion injuste les décisions prises à leur encontre, le PDCI et le PPA-CI ont intenté plusieurs recours devant les juridictions régionales et internationales.

À ce titre, ils ont porté le litige devant la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), compétente pour examiner les violations alléguées des droits consacrés par la charte africaine des droits de l'homme et des peuples. L'affaire a également été portée devant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, chargé de statuer sur les communications individuelles relatives aux manquements et obligations des États parties en matière de droits civils et politiques, y compris dans le cadre des processus électoraux.

Toutefois, la mission relève que les démarches entreprises par le PDCI et le PPA-CI à l'échelle régionale et internationale n'ont pas eu l'effet escompté. Dans la majorité des cas, les instances saisies ont confirmé les positions et analyses retenues par les juridictions ivoiriennes, sans prescrire de mesures susceptibles d'altérer substantiellement la situation contestée.

Par ailleurs, la période pré-électorale a été marquée par une radicalisation des discours politiques et l'intensification des campagnes de désinformation sur les réseaux sociaux. Plusieurs activistes

soutenant l'opposition ont incité les populations à contester les décisions des institutions en charge de l'organisation des élections. À l'inverse, d'autres cyberactivistes se réclamant du RHDP, parti au pouvoir, ont, pour leur part, appelé à une mobilisation en faveur du bon déroulement du scrutin.

Largement relayés sur les plateformes numériques telles que Meta (Facebook et WhatsApp), TikTok, Telegram, etc. ces appels, ont contribué à exacerber la psychose, suscitant des inquiétudes quant à de possibles troubles à l'ordre public.

Malgré ces défis, le processus électoral a pu se dérouler jusqu'au bout grâce à l'implication des institutions nationales, régionales et internationales ainsi que la mobilisation de la société civile et le sens de responsabilité de la majorité de la classe politique. Aussi, le professionnalisme des forces de l'ordres a été un facteur d'atténuation des tensions.

2. Cadre institutionnel

Le processus électoral en Côte d'Ivoire s'inscrit dans un ensemble de normes juridiques internationales, régionales et nationales auxquelles le pays a adhéré.
Sur le plan international, la Côte d'Ivoire est partie à plusieurs instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et à la gouvernance démocratique, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) et le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC). Ces textes consacrent les principes de liberté d'expression, de participation politique et d'égalité devant la loi.

Au niveau régional, le pays s'est engagé à respecter les dispositions de l'Acte constitutif de l'Union Africaine (UA), du Protocole de Maputo, ainsi que des Principes directeurs de l'Union Africaine régissant les élections démocratiques et les missions d'observation électorale. La Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance (CADEG) renforce cet engagement, en affirmant le droit des citoyens à choisir librement leurs dirigeants et en fixant les standards de bonne gouvernance électorale.

Au niveau national, la Constitution ivoirienne, complétée par les lois organiques, les décrets et règlements électoraux, constitue le socle du cadre juridique. Elle consacre le pluralisme politique, la liberté d'association et de réunion, ainsi que le droit de tout citoyen à participer à la vie publique.

Bien que ce dispositif demeure perfectible, il établit une base solide pour l'organisation d'élections libres, transparentes et inclusives.

Ainsi, le cadre institutionnel et normatif ivoirien, arrimé aux standards internationaux, reflète la volonté des autorités de promouvoir un processus électoral crédible, respectueux des droits fondamentaux et conforme aux principes universels de la démocratie.

3. Administration électorale ivoirienne

Créée par la loi n°2001-634 du 09 octobre 2001, la Commission Électorale Indépendante (CEI) est l'autorité administrative indépendante chargée de l'organisation de toutes les opérations électorales et référendaires, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Cette loi a été plusieurs fois ajustée. La dernière modification a été l'Ordonnance N° 2025-290 du 7 mai 2025. Les principales attributions de la CEI sont entre autres :

- la gestion des fichiers électoraux
- la mise à jour annuelle de la liste électorale ;
- l'organisation des élections générales ;
- l'organisation des élections locales ;
- la tenue des élections partielles ;
- l'organisation des référendums.

La Commission Centrale de la CEI est composée de 16 membres issus des principales composantes politiques et socioprofessionnelles. Sa configuration actuelle résulte des différentes étapes du dialogue politique mené par le Gouvernement avec les partis politique et les OSC, ainsi que de la mise en œuvre de l'arrêt rendu par la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples le 18 novembre 2016.

Sur le plan opérationnel, la CEI dispose de 615 Commissions Électorales Locales (CEL) couvrant l'ensemble du territoire national. Chaque CEL, composée de 7 membres, comprend un bureau exécutif de 3 personnalités (Président, Vice-président et Secrétaire) issues respectivement des partis politiques et de l'administration territoriale, sous la supervision d'un Commissaire Central.

Compte tenu de la forte représentativité de la diaspora ivoirienne, la CEI a également mis en place 19 Commissions Électorales des Représentations Diplomatiques (CERD), implantées dans les pays suivants : Afrique du Sud, Gabon, Burkina Faso, Mali, Ghana, Niger, Guinée, Sénégal, Maroc, Tunisie, États-Unis, Canada, Allemagne, France, Royaume-Uni, Suisse, Espagne, Italie et Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg).

Outre la CEI, d'autres institutions jouent un rôle fondamental dans le processus électoral. Le Conseil Constitutionnel, qui statue sur la validité des candidatures et proclame les résultats définitifs de l'élection présidentielle ; les Tribunaux de Première Instance, compétents pour le contentieux relatif à la liste électorale.

4. Parrainage citoyen

Le parrainage citoyen est une condition d'éligibilité à l'élection présidentielle. Ainsi, tout candidat doit recueillir des signatures représentant au moins 1 % de l'électorat, réparties sur au moins 50 % des régions et/ou districts autonomes. Selon les institutions chargées de l'organisation des élections, ce mécanisme vise à renforcer la crédibilité du processus en s'assurant que tout candidat dispose d'un minimum d'ancrage national et d'un soutien citoyen avéré.

La procédure de collecte, impose l'utilisation de formulaires normés et le respect des délais fixés par la CEI. Cette dernière joue un rôle central dans :

- la fourniture des fichiers électoraux de référence ;
- la validation des fiches de parrainage ;
- l'accompagnement technique des candidats.

À l'issue de cette phase, les listes de parrainages sont transmises au Conseil Constitutionnel, chargé d'en vérifier la conformité, l'authenticité et la validité. Cette vérification porte notamment sur :

- l'identité des électeurs ;
- l'unicité des signatures ;
- le respect du critère de représentativité territoriale.

Toutefois, dans la pratique, l'application de ce mécanisme a suscité de nombreuses suspicions, entretenues par certains acteurs politiques dont les dossiers n'ont pas été retenus**.** Certaines

contestations publiques ont été exprimées concernant le processus, mettant en lumière le risque de politisation et de remise en cause de la confiance dans l'arbitrage institutionnel.

Dans une perspective comparative, la Côte d'Ivoire s'inscrit dans une tendance régionale observée au Sénégal, au Bénin ou encore au Niger, où le parrainage citoyen est également appliqué pour limiter les candidatures fantaisistes dit-on et renforcer la légitimité des postulants. Mais l'expérience montre que s'il est mal calibré, ce mécanisme peut devenir un outil d'exclusion politique ou une source de tension pré-électorale.

La mission de Action Justice estime que le parrainage citoyen, bien qu'il puisse contribuer à attester l'ancrage national des candidats à la candidature, devra faire l'objet d'une évaluation continue afin de s'assurer qu'il ne restreigne indûment ni la pluralité démocratique ni la participation politique.

5. Financement de l'élection présidentielle de 2025

Le financement des élections constitue un élément clé de la gouvernance électorale. Pour cette élection, le financement a été assuré par le budget national. Action Justice, salue cette approche souveraine, qui reste encore rare dans de nombreux pays africains.

Cependant, la mission souligne l'absence d'un financement structuré pour les candidats, partis politiques et coalitions en lice. De plus, le contrôle rigoureux des sources de financement des campagnes électorales demeure insuffisant, ce qui pourrait engendrer des inégalités entre les compétiteurs. Aussi, cette situation pourrait pousser certains candidats à rechercher par eux-mêmes des sources de financement dont l'origine peut s'avérer opaque ou difficilement contrôlable.

En ce qui concerne les candidats à la présidence, le financement se limite à un remboursement après le scrutin, accordé uniquement à ceux ayant obtenu au moins 10 % des voix.

6. Enregistrement des candidats à la candidature

L'enregistrement des dossiers de candidature pour l'élection présidentielle du 25 octobre 2025 s'est déroulé du 25 juillet au 26 août 2025 auprès de la CEI. À l'issue de cette étape, elle a transmis les dossiers de candidature reçus au Conseil Constitutionnel. Ce dernier, conformément à ses attributions, a procédé à la vérification de l'authenticité des pièces fournies, de l'adéquation des dossiers avec les exigences légales.

a. Candidats à la candidature

Les personnes suivantes ont fait acte de candidature :

Mesdames et Messieurs : Mohamed Kouakou N'Da ; Yves Michel Junior Dabe ; René Adoh Brou ; Henriette Lagou ; Mé N'Guessan ; Désiré Kouamé N'Guessan ; Jean-Louis Billon ; Dinignanko Coulibaly ; Olyvier Tra Bi Kouety ; Norbert Sehi Ballo ; Jean-François Ehoussou Kouassi ; Jean Remy Athacou ; Namory Traoré ; Kouamé Armand Koffi ; Landry N'Goran ; Evrard Koffi N'Goran ; Pascal Affi N'Guessan ; Justin Roméo Agboli Brou ; Augustin Gnongone Bi Doua ; Marcel Akré Songon ; Félicité Gbagre Gbeguehi ; Sékou Sangaré ; Olivier Vamy Djé Bi Djé ; Mamadou Soumahoro ; Appolinaire Dou Bi Tié ; Tidjane Thiam ; Hermann Ankeman Niamké Bilé ; Xavier Kouassi ; Charles Kader Gooré Bi Zih ; Simone Ehivet ; Wilfried Amagou Zahui ; Armand Yao Koffi ; Guillaume Guei ; Cyril Baï Oga Wakallert ; José Abel Guédé ; Soco Kohi ; Thomas Brice Noba ; Michael Louoba ; Laurent Gbagbo ; Lamoussa Djinko ; Kevin Fieni Koffi ; Andrée Jocelyne Douarou Zoh ; Ahou Don Mello ; Antoine Assalé Tiémoko ; Alassane Ouattara ; Vincent Toh Bi ; Koffi Adjoua Pauline épse Papoin ; Minplé Félix Tokpa ; Loulou Yoro ; Luc Armand Bonnahin ; Koffi Sylvie Marie Claire Ettien ; Adissa Touré ; Abel Naki Golou ; Amadou Diaby ; Aboubakar Sanogo ; Amary Denisard Delavalette Kouamé ; Lassina Bamba ; Gnoleba Remy Séri ; Hermann Essan Kouamé ; Bladi Dessie Carine Épse Davisom.

La figure 2 montre un déséquilibre de genre, avec 8 femmes sur 60 candidats (13 %) et 52 hommes (87 %). Cela soulève des questions sur la représentativité féminine et nécessite des efforts pour améliorer l'inclusion des femmes. Il est important d'explorer les causes de cette faible participation pour ainsi améliorer les stratégies déjà mises en place afin d'encourager une plus grande égalité des genres lors des futures élections présidentielles.

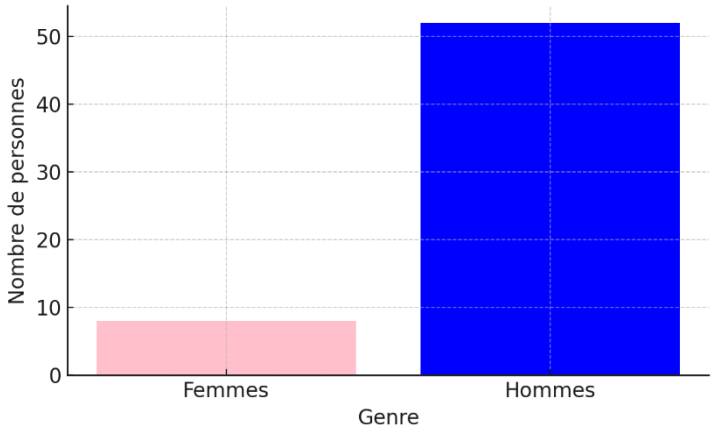


Figure 2 : Répartition des candidats à la candidature en fonction du genre

b. Liste des candidats retenus

Le Conseil Constitutionnel est habilité à rejeter une candidature en cas d'irrégularité ou de non-conformité, dans ce cas, il notifie officiellement le candidat concerné des motifs de ce rejet. Ainsi après examen des dossiers reçus de la CEI, le Conseil Constitutionnel a publié, à travers la décision Nº : CI-2025-EP-006/08-09/CC/SG du 8 septembre 2025, la liste définitive des candidats autorisés à concourir à l'élection présidentielle. Il s'agit de :

- M. Alassane OUATTARA
- Mme. EHIVET Simone épouse GBAGBO
- Mme. LAGOU Adjoua Henriette
- M. BILLON Jean-Louis Eugène
- M. DON-MELLO Senin Ahoua Jacob.

Bien que la liste définitive comporte 2 femmes et 3 hommes (Figure 3), il est à noter que la moyenne d'âge des candidats est relativement élevée (Figure 4). En effet, les âges des candidats dépassent largement l'âge moyen des ivoiriens, ce qui soulève la question de la représentativité des jeunes dans le processus électoral.

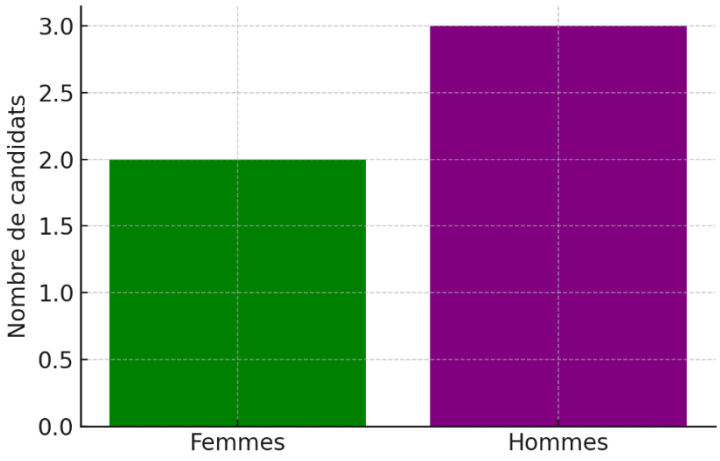


Figure 4 : Répartition des 5 candidats retenus en fonction du genre

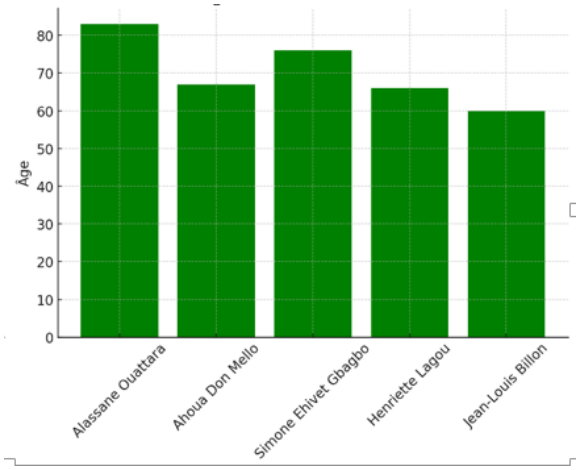


Figure 3 : Représentation de l'âge des candidats retenus



Figure 5 : Représentation du spécimen du bulletin de vote pour l'élection présidentielle

7. Campagne électorale et monitoring des médias ainsi que des discours politiques

a. Acteurs engagés dans le processus

La campagne électorale pour l'élection présidentielle du 25 octobre 2025 s'est globalement déroulée dans le calme et la tolérance. Les meetings de campagne ont été organisés librement dans toutes les régions observées conformément au calendrier arrêté par la CEI. Les candidats engagés dans la compétition ont déployé des stratégies de mobilisation diversifiées, combinant actions de proximité, mobilisation de masse et communication numérique. Un recours intensif aux réseaux sociaux pour toucher des segments diversifiés de l'électorat, notamment les jeunes a été observé.

En matière d'accès aux médias publics, Action Justice a noté un effort de régulation fait par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), organe chargé d'assurer l'indépendance des médias d'État et de garantir l'égalité de traitement entre les candidats.

Dans ce cadre, des plages d'expression gratuites ont été mises à la disposition de tous les candidats pour la présentation de leurs programmes de société par la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) et par les organes de presse publics, conformément aux dispositions en vigueur.

Aussi, l'Autorité Nationale de la Presse (ANP), chargée de réguler la presse écrite et la presse en ligne, a veillé durant la période électorale au respect du cadre légal et des exigences déontologiques. Elle a assuré le contrôle de la qualité et de l'équilibre de l'information, garanti le pluralisme des médias imprimés et digitaux.

Enfin, la couverture médiatique internationale de la présidentielle du 25 octobre 2025 a été assurée par plusieurs organes de presse internationaux accrédités, notamment Radio France Internationale (RFI), France 24, British Broadcasting Corporation (BBC), TV5 Monde, Jeune Afrique, etc. qui ont tous joué un rôle clé dans la visibilité du processus électoral.

Cependant, certains acteurs de l'opposition ont exprimé des préoccupations quant à un déséquilibre perçu dans le traitement médiatique, particulièrement au niveau des médias privés jugés plus favorables au camp au pouvoir. En réponse, la HACA a convoqué plusieurs consultations avec les parties prenantes afin d'encourager un pluralisme médiatique effectif et d'amener les opérateurs privés à garantir un accès plus équilibré aux différents candidats.

b. Campagne de boycott d'une partie de l'opposition

À ce niveau, Action Justice note quelques tensions causées, d'une part, par la contestation du Front Commun contre la tenue du processus électoral. Selon cette coalition politique ces actions avaient pour objectif de dénoncer l'invalidation de la candidature de leurs leaders à savoir Messieurs Laurent GBAGBO et Tidjane THIAM. D'autre part, par des cyberactivistes installés hors de la Côte d'Ivoire, utilisant les médias sociaux pour relayer des discours de haine, de division ainsi que des appels à l'insurrection au renversement des institutions démocratiques. Ce qui a créé, par moment, un environnement de psychose, perturbant le déroulement normal de la campagne dans certaines régions. Dans ce contexte, les autorités ont semblé faire le choix de la fermeté, non seulement pour assurer la sécurité du processus électoral mais également pour répondre aux défis géopolitiques sous régionale marqués par la lutte contre le terrorisme.

Action Justice a également noté la destruction de certaines affiches de campagne notamment à Songon, Séguéla, Prikro, Korhogo, M'bahiakro, Lakota, Bouaflé, Duékoué, Samo, Gagnoa, M'batto, Gouméré, Tougbo, ainsi que le caillassage d'un convoi de véhicules de campagne à Akoupé et Bécouéfin.

Cette période a surtout mis en lumière les défis de la gestion du cyber espace, en particulier la nécessité de trouver un équilibre entre la protection des droits humains et la préservation de la sécurité nationale.

c. Monitoring des discours politiques

Dans le cadre de son mandat, la mission a procédé à un suivi systématique des discours politiques diffusés tant dans l'espace public que sur les plateformes numériques. Pour ce qui concerne les candidats en lice, elle n'a pas constaté de recours généralisé aux discours de haine, d'incitation à la violence ou des propos susceptibles d'effriter le tissu social. Les critiques formulées par les candidats et leur équipe se sont, dans l'ensemble, inscrites dans les limites du débat démocratique.

Toutefois, Action Justice a noté que des personnes se réclamant de la coalition politique Front Commun, ont proféré de manière récurrente :

- des injures à l'encontre du Président de la République, une institution de la République ;
- des propos haineux et hostiles aux populations étrangères vivant en Côte d'Ivoire ;
- des invectives à caractère identitaire et xénophobe ;
- la confusion entre religion et politique ;
- des actions de désinformation et de manipulation.

8. Organisations de la société civile

Les organisations de la société civile ont joué un rôle déterminant dans le processus électoral du 25 octobre 2025. Elles ont assuré l'observation du scrutin, mené des actions de sensibilisation et encouragé la participation citoyenne. Malgré ces avancées, des défis persistent, notamment en matière de coordination, de durabilité et de mutualisation des initiatives. Il demeure essentiel que cette dynamique se poursuive au-delà des seules périodes électorales afin de consolider l'appropriation citoyenne du processus démocratique.

Sur le plan international, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Africaine (UA) ont mené une mission conjointe couvrant la campagne, le vote et le dépouillement. L'International Republican Institute (IRI) a conduit une mission d'évaluation pré-électorale, tandis que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) et le West Africa Election Observers Network (WAEON) ont tous déployé des observateurs électoraux.

Au niveau national, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) a déployé des observateurs sur l'ensemble du territoire national. Aussi, le Collectif des Organisations de la Société Civile pour les Élections en Côte d'Ivoire (COSCEL-CI), le CRASC SUD, l'Africanisme, le Réseau Ouest Africain pour l'Alerte Précoce et la Réponse aux Conflits (WANEP), l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS), la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) etc. ont œuvré à évaluer la régularité, la transparence et la crédibilité du processus électoral, conformément à la législation ivoirienne et aux standards internationaux.

Ces initiatives des OSC ainsi que des institutions nationales, régionales et internationales ont favorisé un environnement électoral plus apaisé, transparent, et crédible. Contribuant ainsi à consolider la légitimité de l'élection du Président de la République du 25 octobre 2025.

IV. OBSERVATIONS LE JOUR DU SCRUTIN

Le 25 octobre 2025, jour du scrutin, Action Justice a déployé ses équipes dans 9 207 bureaux de vote (BV), couvrant plusieurs zones urbaines et rurales du territoire national. L'objectif était d'apprécier la conduite des opérations électorales, depuis l'ouverture des bureaux jusqu'au dépouillement, afin d'évaluer la conformité du processus selon les standards nationaux et internationaux en matière d'élections démocratiques.

1. Ouverture des bureaux de vote

L'ouverture des bureaux de vote a été observée dans un échantillon permettant une analyse qualitative et quantitative fiable. À ce niveau, la mission a fait les constats suivants :

- 80 % des bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure légale (08h00) ;
- le matériel électoral était complet dans 95 % des bureaux de vote visités ;
- le personnel de la Commission Électorale Indépendante (CEI) a globalement démontré une bonne maîtrise des procédures ;
- difficultés d'accès aux lieux de vote dans des cas isolés.

Tableau 1 : Représentation de certains bureaux de vote ouverts avec du retard (liste non exhaustive)

RÉGION	LOCALITÉ	CENTRE DE VOTE	Nº DU BV
District d'Abidjan	Anyama	Palmeraie	01
	Koumassi	Gabriel Dadié	04
	Adjamé	GS Dia Kouakou	03
	Yopougon	Institut des aveugles	06
Agnéby-Tiassa	Agboville	Obodjikro 4	07
Bélier	Toumodi	GS Binava	06
Cavally	Guiglo	Lycée FHB	06
Gbêkê	Sakassou	Lycée Paul Akoto	02
Guémon	Duékoué	GS Résidentiel	01
Haut-Sassandra	Daloa	GS Orly extension	02
Lôh-Djiboua	Divo	EPP Dialogue 2	09,04
Moronou	Bongouanou	EPP Dioulakro	03
Poro	Gnassoumasso	EPP Gnassoumasso	01
San-Pédro	San pedro	Collège Moderne la Fayette	05
Sud Comoé	Bonoua	Bonoua 3 (Bony Abjah)	04;05;06;07;08
Tonkpi	Man	CM Gbê Gouley	03

NB : L'ouverture tardive de certains BV s'explique par une diversité de facteurs, notamment humain, technique ou logistique.

Le diagramme suivant (Figure 6) présente la répartition en pourcentage des bureaux de vote en fonction de leur heure d'ouverture. En dépit des retards observés, la durée du scrutin (10 heures) a été respecté. Les bureaux ouverts à l'heure sont indiqués en vert, tandis que les bureaux ayant ouvert en retard sont représentés en orange, mettant en évidence les écarts par rapport à l'heure prévue. Ce diagramme ne concerne que les bureaux observés par la mission.

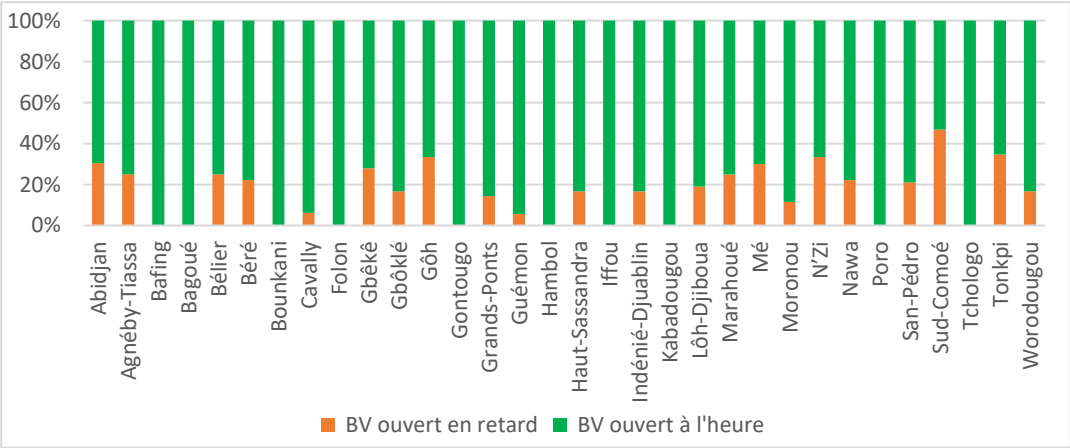


Figure 6 : Représentation des bureaux de vote observés ouverts à l'heure ou pas.

2. Déroulement du vote

Le vote s'est déroulé dans un climat globalement apaisé, malgré quelques incidents localisés dans certaines zones sujettes à contestation. Éléments observés :

- le scrutin s'est tenu dans le calme et la discipline dans la quasi-totalité des bureaux de vote.
- la confidentialité du vote a été respectée dans 98 % des bureaux observés.
- des dysfonctionnements des tablettes ont été relevés dans 37 % des bureaux observés, entraînant par moment des lenteurs dans l'identification et l'enregistrement des électeurs.
- une assistance a été fournie aux électeurs vulnérables (femmes enceintes, personnes âgées, personnes à mobilité réduite).
- une présence asymétrique des représentants des candidats a été constatée : une forte représentation du candidat Alassane Ouattara, faible présence des représentants des autres candidats en lice.
- une mauvaise disposition des isoloirs dans certains bureaux de vote qui ne garantissaient pas le secret de vote de certains électeurs
- la présence de nombreuses organisations d'observation nationales et internationales a été notée, et celles-ci ont pu exercer leur mandat sans entraves.

a. Dysfonctionnement des tablettes

La CEI a mis en place un dispositif logistique satisfaisant pour garantir la bonne conduite et la transparence du processus électoral. Toutefois, quelques dysfonctionnements sont survenus, principalement liés à l'utilisation des tablettes. Ces problèmes peuvent être attribués en grande partie à une maîtrise incomplète de cet outil par certains agents. Ces incidents n'ont pas été de nature à entacher la bonne marche du processus car en plus des outils numériques, il y avait également la liste physique. Néanmoins, cela souligne l'importance d'une formation plus approfondie et d'un accompagnement renforcé des agents dans l'utilisation de cette technologie.

La figure 7 représente les dysfonctionnements des tablettes dans les bureaux observés. Action Justice a enregistré un dysfonctionnement des tablettes dans 37 % des bureaux de vote observés. Ces dysfonctionnements relèvent non seulement de problèmes techniques, mais également d'une insuffisante maîtrise des outils par les agents de la CEI.

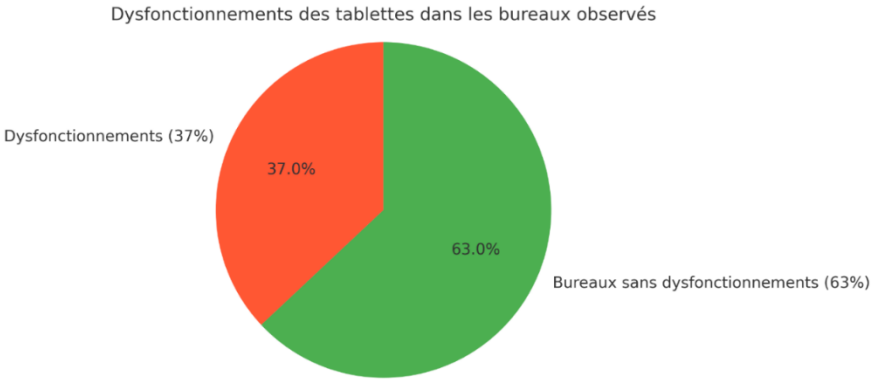


Figure 7 : Représentation des dysfonctionnements de tablettes dans les bureaux observés

b. Non maitrise du processus par certains agents

La non-maîtrise du processus électoral par certains agents électoraux pourrait s'expliquer par le fait que, bien que la CEI organise des sessions de renforcement de capacités pour le personnel électoral avant leur déploiement, certains agents, après avoir suivi cette formation, ne se sont pas présentés le jour du scrutin pour accomplir les tâches pour lesquelles ils avaient été initialement formés. Cela a été observé dans certaines localités (Tableau 2)

Tableau 2 : Représentation de la non maitrise du processus par certains agents (Non exhaustif).

RÉGION	LOCALITÉ	CENTRE DE VOTE	N° DU BV
District d'Abidjan	Yopougon	G.S Libanaise	02
Bélier	Yamoussoukro	EPP Dioulakro	09
Gbêkê	Sakassou	GS Sakassou Centre	03
		Mairie Sakassou	01
Grands-ponts	Dabou	EPP Leboutou 1	01, 03, 04, 07
Moronou	Bongouanou	EPP Dioulakro	03
Sud-Comoé	Grand-Bassam	EPP Congo	02

3. Accessibilité et assistance aux électeurs

L'accessibilité des bureaux de vote et l'assistance à certains groupes d'électeurs ont été notées.
Constats clés :

- 86 % des bureaux observés étaient accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- les agents électoraux ont apporté une assistance adaptée aux électeurs vulnérables, facilitant leur participation au vote.

4. Clôture et dépouillement des résultats

Le dépouillement s'est déroulé de manière transparente et conforme aux procédures en vigueur. Principaux éléments observés :

- les bureaux de vote visités ont globalement respecté l'heure légale de clôture.
- les scrutateurs ont participé aux opérations tel que demandé par le Code électoral.
- le dépouillement a été conduit publiquement, en présence des délégués des candidats, des observateurs et des populations désireuses d'y assister.
- les résultats ont été affichés immédiatement après la computation des voix.
- aucun cas de manipulation ou de falsification des Procès-Verbaux (PV) n'a été signalé.
- les forces de l'ordre ont assuré un environnement sécurisé, permettant le déroulement du dépouillement dans un climat apaisé dans l'ensemble.

V. OBSERVATIONS POSTÉLECTORALES

1. Proclamation des résultats provisoire et constatations

Le 27 octobre 2025, la CEI a proclamé les résultats provisoires de l'élection présidentielle du 25 octobre 2025. Conformément aux dispositions légales, elle est habilitée à publier ces résultats à l'issue du dépouillement des suffrages. Il convient de rappeler que ces résultats demeurent provisoires jusqu'à leur validation ou non par le Conseil Constitutionnel, seule institution compétente pour proclamer les résultats définitifs.

Action Justice note l'efficacité de la CEI, qui a procédé à cette proclamation deux jours seulement après le scrutin, alors que le délai légal prévu est de sept jours. Cette célérité constitue un indicateur positif du renforcement de l'efficacité administrative et de la transparence du processus électoral.

À l'issue des opérations de dépouillement, les résultats provisoires publiés par la Commission Électorale Indépendante (CEI), permettent d'établir une première évaluation du scrutin :

- M. Alassane Ouattara : 89,77 %
- M. BILLON Jean-Louis Eugène : 3,09 %
- Mme. EHIVET Simone épouse GBAGBO : 2,42 %
- M. DON MELLO Senin Ahoua Jacob: 1,97 %
- Mme. LAGOU Adjoua Henriette : 1,15 %

Le taux de participation s'élève à 50,10 %, un chiffre qui a suscité beaucoup de débats. Toutefois, il est bon de noter que ce taux s'inscrit dans une dynamique électorale cohérente par rapport aux scrutins précédents : en 2000, le taux était de 37,42%, en 2015, 52,86% et en 2020, 53,90 %. Bien que plus modeste, ce taux de participation reste dans l'intervalle des précédents scrutins.

2. Proclamation des résultats définitifs

À la suite de la publication des résultats provisoires de l'élection présidentielle, la CEI a transmis au Conseil constitutionnel le mercredi 29 octobre 2025, les procès-verbaux de dépouillement des votes ainsi que les pièces qui en constituent les annexes conformément aux dispositions légales en vigueur.

Après examen des pièces reçues et constatation qu'aucun recours n'a été introduit dans le délai réglementaire, le Conseil Constitutionnel a procédé à la proclamation des résultats définitifs du scrutin par la décision N° : CI-2025-EP-007/04-11/CC/SG du 04 novembre 2025 portant proclamation des résultats définitifs de l'élection du Président de la République.

Ainsi, le Conseil Constitutionnel a estimé à travers sa décision qu'aucune irrégularité susceptible de compromettre la sincérité du scrutin ou d'affecter le résultat global n'a été relevée. Le scrutin est donc reconnu comme régulier, légal et légitime. Les résultats définitifs de la présidentielle se présentent comme suit :

- nombre d'électeurs inscrits : 8 568 456 ;
- nombre de votants : 4 292 474 ;
- taux de participation : 50,10 % ;
- bulletins blancs : 66 788 ;
- bulletins nuls : 105 156 ;
- suffrages exprimés : 4 187 318.

Résultats par candidat :

- M. Alassane OUATTARA : 3 759 030 voix (89,77 %) ;
- Mme. Simone EHIVET épouse GBAGBO : 101 238 voix (2,42 %) ;
- Mme. Adjoua Henriette LAGOU : 48 261 voix (1,15 %) ;
- M. Jean-Louis Eugène BILLON : 129 493 voix (3,09 %) ;
- M. Senin Ahoua Jacob DON-MELLO : 82 508 voix (1,97 %).

Compte tenu de ces résultats, le candidat Alassane OUATTARA a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (Figure 8), et est par conséquent proclamé élu Président de la République de Côte d'Ivoire dès le premier tour

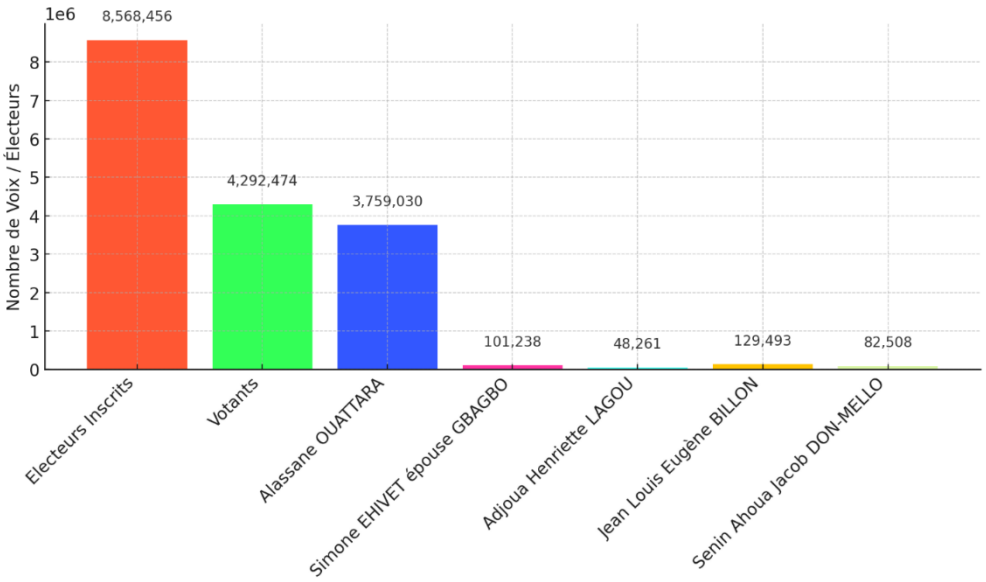


Figure 8 : Présentation du nombre total d'électeurs inscrits, de votants, et scores obtenus par chaque candidat (Conseil Constitutionnel)

3. Analyse des résultats des élections

La réélection de Alassane OUATTARA, avec 89,77 % des suffrages exprimés, témoigne de la solidité de son influence sur la scène politique ivoirienne. Toutefois, ce résultat s'inscrit dans un contexte de compétition limitée, marqué par le boycott du scrutin par des partis d'opposition.

Le candidat du RHDP bénéficie fortement de l'avantage de son bilan, marqué par une croissance économique performante et la réalisation de projets structurants majeurs. Toutefois, ces avancées ne doivent pas occulter les défis structurels persistants, caractérisés par la saturation des

infrastructures scolaires publiques, le chômage des jeunes, les inégalités sociales et une fracture sociale régulièrement exacerbée par certains acteurs politiques. Ces enjeux exigent désormais des réponses concrètes et prioritaires.

Aussi, Action Justice constate que les résultats du scrutin mettent en évidence les difficultés de l'opposition ivoirienne à mobiliser son électorat. Le faible score enregistré reflète une ligne politique peu cohérente, ainsi que des divisions et conflits internes de leadership qui affaiblissent son efficacité. Cette dynamique pourrait s'aggraver si l'opposition ne parvient pas à se réorganiser, à clarifier ses orientations politiques et à construire une stratégie cohérente et unifiée face au parti au pouvoir.

Par ailleurs, la mission d'observation électorale de Action Justice estime que, si le résultat de la présidentielle du 25 octobre confirme l'ancrage national du parti de Monsieur Alassane OUATTARA, il s'accompagne d'un défi majeur. Celui de conquérir la confiance d'une partie de la population. Ce défi est d'autant plus important que certains acteurs politiques continuent de recourir à des discours de manipulation, de xénophobie ainsi qu'à des stratégies fondées sur la division religieuse ou ethnique.

VI. DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS CIVIQUES

1. Climat sécuritaire et libertés publiques

Le gouvernement a mis en place l'opération « Espérance », afin de prévenir tout débordement. Elle prévoyait le déploiement de 44 000 hommes à travers le pays. Selon les autorités, cette opération visait à sécuriser le processus électoral sur toute l'étendue du territoire national, en particulier dans les zones les plus sensibles et garantir la protection des citoyens ainsi que de leurs biens.

Action Justice, a pris connaissance de nombreux éléments vidéo largement diffusés sur les réseaux sociaux par des cyberactivistes installés hors de la Côte d'Ivoire se réclamant de l'opposition. Ces vidéos, incitant à l'insurrection et à la violence, présentaient un risque majeur pour la paix sociale et l'intégrité des institutions démocratiques dans un contexte géopolitique sous régionale marqués par la lutte contre le terrorisme.

La mission a constaté que contrairement aux discours globalement soignés et légalistes de certains leaders de l'opposition, des cyberactivistes se présentant comme leurs communicants ont toujours tenu des propos gravissimes, insurrectionnels et contraire à la loi sans être recadré.

Ces actions ont directement conduit à des affrontements violents entre les manifestants et les forces de sécurité qui ont malheureusement entraîné, selon les sources officielles, des pertes en vies humaines (11 décès) dont 01 officier de la Gendarmerie nationale et 71 blessés, principalement parmi les manifestants, mais aussi chez les agents des forces de l'ordre.

La majorité des blessés a été pris en charge dans les établissements hospitaliers locaux. Par ailleurs, 1 658 personnes ont été interpellées, suspectées d'avoir participé à des actes de vandalisme, de pillage ou de sabotage de bureaux de vote et de matériel électoral. Les autorités judiciaires assurent que les enquêtes sont en cours pour déterminer les responsabilités de chacun.

La figure 9 illustre le rôle crucial des forces de l'ordre, qui, par leur professionnalisme et leur efficacité, ont réussi à minimiser les pertes en vie humaines et les dégâts matériels**.** Leur intervention a permis de limiter les impacts de cette situation, en garantissant la sécurité des citoyens ainsi que la protection des bureaux de vote et du personnel électoral, malgré la gravité de la situation.

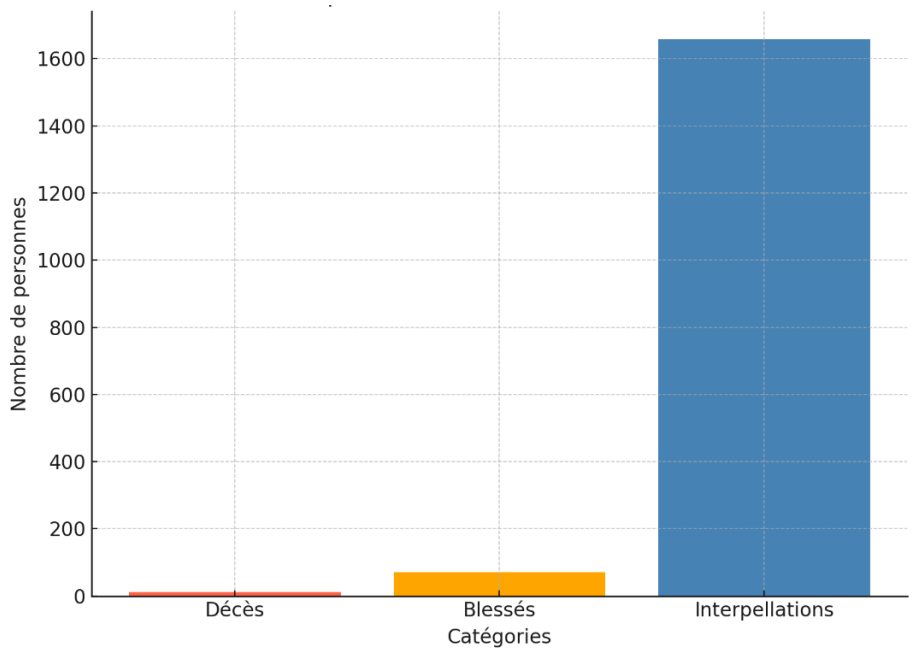


Figure 9 : Présentation des incidents enregistrés dans les zones observées

a. Atteintes au droit de vote

Action Justice a observé la mise en mal du droit de vote pour un certain nombre d'électeurs dans certaines régions, en raison des violences perpétrées par des personnes se réclamant du Front Commun. Ces atteintes au droit de vote se sont manifestées par : la destruction de matériel électoral, l'obstruction des voies d'accès aux bureaux ou centres de vote, l'incendie de l'un des sièges locaux de la CEI et l'agression de certains membres du personnel électoral. Ces atteintes ont affecté des régions telles que : les Grands-Ponts, le Guémon, le Cavally, le Gôh, le Lôh-Djiboua, la Marahoué, l'Agneby-Tiassa, le Haut-Sassandra, la Mé Elles se sont essentiellement déroulées en zones rurale (Tableau 3).

Tableau 3 : Représentation des lieux d'atteintes aux droits de l'homme Non exhaustif).

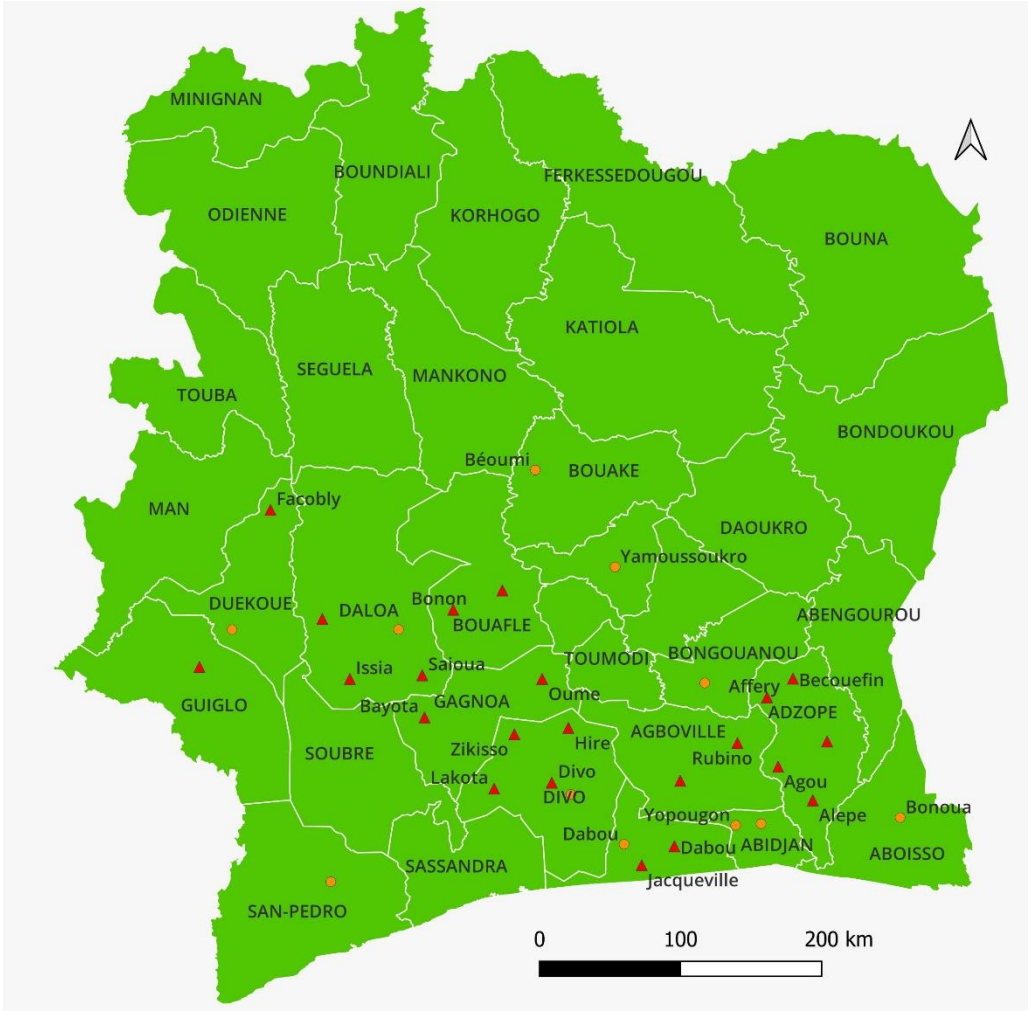
REGION	DEPARTEMENT/ SOUS PREFECTURE	LOCALITE
Grands-Ponts	Dabou	Youhouli, Yassap, N'Gatty, Toupah, Lopou, Horbaphe, Gbougbo, Ossrou
	Jacqueville	Atoutou
Guémon	Facobly	Kriao, Serio
Cavally	Guiglo	Zouan
Gôh	Oumé	Dougbafla
	Bayota	Brihi, Bahompa, tous les villages de la Sous-préfecture de Yopohué
Lôh-Djiboua	Zikisso	Bokoboua, Gagoré, Dikako, Godou, Dousseba, Gogohouri, Djidji
	Divo	Goudi
	Hiré	Gogobro, Zaroko, Bouakako, Kassékro
	Lakota	Goudouko, Gnazaroko, Kassereberi, Akridoladé, Kotchéri
Marahoué	Bouaflé	Pakouabo, Tibeita
	Bonon	Dianoufla, Bognonzra
Agneby-Tiassa	Rubino	Banguié
	Agboville	Grand Yapo, Seguié, Anno, Poguié
Haut-Sassandra	Saïoua	Nahio
	Issia	Bemadi
	Zoukougbeu	Gregbeu
Mé	Adzopé	Agou, Diapé, Boudepé
	Akoupé	Afféry, Becouefin
	Alépé	Motobé, N'Doubato, Minisi

b. Délocalisation de certains bureaux de vote

En outre, en raison de ces mêmes atteintes, plusieurs bureaux de vote ont été délocalisés dans certaines régions pour garantir la sécurité des électeurs et du personnel de la CEI, ce qui est conforme au Code électoral. Ces délocalisations ont concerné les régions représentées dans le tableau 4 (liste non exhaustive).

Tableau 4 : Représentation des bureaux ou centres de vote délocalisés (Non exhaustif).

REGION	LIEU INITIAL DU BV	LIEU DE DÉLOCALISATION DU BV
Grands-Ponts	Dabou/ Gbougbo	Lycée Tiapani de Dabou
Gôh	Bayota/Nekiede, Yopouet, Yopohué	Bayota ville
District de Yamoussoukro	Laminedougou, Loukoukro, Krékrénou, Zambakro, Badala, Odiéné, Aboukro, Amanikro, Alokobo	Collège ARIES de Yamoussoukro
	Mission catholique, Gandhi et N'Gokro	Lycée Mamie Adjoua de Yamoussoukro



LÉGENDE

Localités sans incidents

Vote déroulé normalement, absence de perturbations. Le scrutin s'est tenu dans un climat serein et maîtrisé avec des incidents techniques ou organisationnels n'ayant pas compromis la qualité du vote :

- dysfonctionnements de certains matériels électoraux.
- ouverture tardive de certains bureaux de vote.
- faible maîtrise des procédures par une partie des agents électoraux.

Localités avec incidents mineurs

Vote déroulé avec des perturbations mineurs ou localisées. Le scrutin s'est tenu dans un climat tendu mais maîtrisé avec des incidents techniques ou organisationnels n'ayant pas compromis la qualité du vote :

- dysfonctionnements du matériel électoral (tablettes, kits biométriques).
- ouverture tardive de certains bureaux de vote.
- faible maîtrise des procédures par une partie des agents électoraux.

Localités avec incidents majeurs / violations graves

Perturbations ayant affecté ou empêché le vote, avec risques pour l'intégrité du processus ou la sécurité des acteurs :

- agressions ou intimidation du personnel de la CEI.
- empêchement de voter par des groupes ou individus.
- urnes ou matériel de vote saccagés, emportés ou incendiés.
- accès aux bureaux de vote obstrués ou rendus dangereux.

Figure 10 : Répartition et intensité des incidents

c. Atteinte aux droits économiques et sociaux

Les droits économiques et sociaux, protégés par les lois nationales et divers traités internationaux, sont essentiels pour garantir la dignité humaine. Ces droits incluant entre autres, le droit à un travail décent, à l'éducation, à la santé et à un niveau de vie satisfaisant, ont été gravement atteints, de manière répétée et assumée.

Action Justice a relevé plusieurs éléments vidéo viraux sur les réseaux sociaux, montrant des individus se revendiquant de l'opposition et appelant à empêcher par tous les moyens la bonne tenue de l'élection présidentielle. Ces appels à la violence ont non seulement engendré une psychose généralisée au sein de la population, mais ont également entravé les activités économiques et sociales dans plusieurs régions du pays. À Yamoussoukro, Adzopé et Saïoua, des routes ont été bloquées, ralentissant ainsi les transports. De plus, des commerces ont été pillés, les activités scolaires perturbées dans certaines villes de manière sporadique.

Dans la nuit du 22 au 23 octobre 2025, 6 camions-remorques ont été incendiés par les manifestants entre Toupah et Dabou, dans la région des Grands Ponts. À Nahio, dans la région du Haut-Sassandra, des individus se réclamant du Front Commun ont bloqué l'accès au village afin d'empêcher l'acheminement du matériel électoral et le vote. En réaction, des partisans du RHDP, désireux d'exercer leur droit de vote, ont tenté de forcer le dispositif, ce qui a déclenché des affrontements intercommunautaires.

La mission souligne, bien que les partisans du RHDP aient légitimement souhaité exercer leur droit de vote, cette aspiration ne leur confère en aucun cas la responsabilité de rétablir l'ordre. Cette prérogative relève exclusivement des forces de sécurité, dont l'intervention rapide a contribué à contenir l'escalade des violences.

En résumé, Action Justice souligne que ces malheureux incidents ont causé des pertes économiques et matérielles, tant pour le secteur public que privé. L'incident le plus important a été la tentative d'attentat, à Jacqueville, contre les installations gazières de FOXTROT International, un opérateur pétrolier offshore. Un acte qui aurait pu entraîner des conséquences catastrophiques pour l'économie, l'environnement et la sécurité nationale s'il avait prospéré

d. Restrictions des manifestations de l'opposition

En Côte d'Ivoire, le droit de manifester est un droit fondamental garanti par la Constitution de 2016. L'article 31 dispose clairement que *« toute personne a le droit de manifester pacifiquement »*. Ce droit, essentiel à l'expression des libertés individuelles et collectives, s'inscrit dans le cadre plus large de la démocratie et du respect des droits humains. Cependant, ce droit n'est pas absolu et nécessite d'être exercé dans le respect de l'ordre public, de la sécurité nationale et des droits des autres citoyens.

Dans un souci de préserver la paix et la stabilité nationale, les autorités ont pris l'Arrêté interministériel n° 0755/MIS/MEMD du 17 octobre 2025, interdisant toute manifestation publique sur le territoire national pour une durée de deux mois. Cette mesure concerne les partis politiques non impliqués dans le processus électoral présidentiel du 25 octobre 2025.

La mission note que les actions du Front Commun contre la tenue du scrutin et alimentée par des appels à l'insurrection des cybers activistes présentait des risques substantiels pour la paix sociale et l'intégrité des institutions démocratiques. La situation géopolitique sous-régionale, marquée par des menaces liées au terrorisme, rendait d'autant plus urgente la préservation de l'ordre public.

Bien que perçue comme restrictive, elle s'est présentée comme une garantie de la préservation de l'ordre public et de la sécurité nationale, face à une opposition qui, en appelant à l'insurrection, a volontairement franchi les limites des cadres légaux et démocratiques.

VII. APPRÉCIATION GLOBALE DU SCRUTIN

1. Points positifs

La mission a relevé les points de satisfaction suivants :

- la communication régulière de la CEI, notamment la mise en place de la plateforme numérique " Alerte Fake news"
- une organisation logistique globalement satisfaisante.
- la disponibilité du matériel électoral dans la majorité des bureaux de vote.
- un climat pacifique dans la plupart des zones couvertes.
- le professionnalisme des agents des forces de sécurité.
- la collaboration constructive entre observateurs nationaux et internationaux.

2. Points de préoccupation

À côté de ces points de satisfaction Action Justice estime que les points suivants doivent être améliorés :

- le dysfonctionnement répété des tablettes.
- le retard dans la distribution du matériel dans certaines localités.
- la faible représentativité des jeunes parmi les candidats en lice.
- la faible présence des représentants de certains candidats dans les bureaux de vote.
- la violation ponctuelle des droits humains dans certaines zones contestataires.
- la persistance des discours de manipulation de masse, de haine, de division et de violence

3. Constat majeur

Au regard des données recueillies, la mission d'observation de Action Justice estime que le scrutin du 25 octobre 2025 a été globalement démocratique, libre et transparent, conformément aux standards internationaux et aux lois nationales. Les irrégularités relevées demeurent localisées et non susceptibles d'affecter la crédibilité générale du processus.

VIII. RECOMMANDATIONS

A l'issue de 13 mois d'activités, de la révision de la liste électorale à la proclamation des résultats de la présidentielle du 25 octobre 2025, la mission d'observation de Action Justice formule les recommandations suivantes :

1. Au Gouvernement

- assurer, pour toutes les personnes arrêtées à la suite des violences ayant entraîné des pertes en vies humaines et des dommages aux biens publics et privés, la tenue de procédures judiciaires diligentes et équitables ;
- identifier et poursuivre, conformément aux dispositions légales en vigueur, les auteurs des violences, y compris ceux impliqués dans la tentative d'attentat visant les installations gazières de FOXTROT International ;
- indemniser les personnes morales et physiques ayant subi des pillages ou des destructions de leurs biens ;
- reprendre le dialogue politique afin de décrisper le climat sociopolitique ;

- intensifier et impliquer les OSC dans la sensibilisation des populations pour une utilisation responsable et éthique des réseaux sociaux ;
- garantir à l'ensemble des partis politiques l'exercice de leurs droits à l'expression et à la participation démocratiques ;
- accorder un financement public équitable aux candidats, partis et coalitions en lice ;
- renforcer la protection des personnes et de leurs biens en période électorale.

2. A la Commission Électorale Indépendante

- poursuivre la modernisation du système d'enregistrement et de compilation des résultats ;
- renforcer la formation des agents électoraux pour une conduite efficace et efficiente des opérations de vote ;
- prendre des dispositions pour une présence effective des agents électoraux dans tous les bureaux de vote à temps ;
- rendre disponible le matériel électoral dans tous les bureaux vote à temps ;
- prévoir un mécanisme efficace de retrait des cartes d'électeur le jour du scrutin ;
- poursuivre et améliorer les interactions avec toutes les parties prenantes ;
- s'assurer du bon fonctionnement et de la bonne maîtrise par les agents électoraux des tablettes biométriques ;
- améliorer la prise en charge des handicapés, des personnes âgées et malades.

3. Aux organes de régulation des médias

- renforcer la fonction de veille et d'alerte des organes de régulation pour garantir un accès équitable aux médias pour tous les partis et candidats ;
- encourager les médias à adopter une couverture professionnelle et impartiale tout au long du processus électoral ;
- promouvoir la formation continue des journalistes sur les principes éthiques du journalisme électoral et les risques de la désinformation ;
- récompenser les médias respectant les normes d'équité par des distinctions ou des subventions.

4. Aux acteurs politiques et candidats

- avoir une attitude républicaine et accepter le verdict des urnes tel que proclamé par les organes chargés des élections ;
- recourir aux voies légales en cas de désaccord ou de contestation ;
- privilégier le dialogue et la concertation en toutes circonstances pour préserver la paix et la cohésion sociale ;
- bannir tout discours de haine, d'exclusion et de discrimination, afin de garantir un climat électoral pacifique.
- encourager la participation des jeunes et des femmes à toutes les étapes du processus électoral.
- garantir la présence effective de leurs représentants dans les différents bureaux de vote afin d'éviter toutes suspicions éventuelles ;
- mieux former leurs représentants sur le déroulement du processus électoral ;

5. À la société civile

- renforcer les actions de sensibilisation sur la nécessité d'un comportement électoral responsable et la préservation de la paix.
- sensibiliser davantage à une utilisation éthique et responsable des médias sociaux.
- maintenir leur indépendance et leur impartialité pour demeurer toujours crédible ;
- renforcer les mécanismes de dialogue et de médiation ;
- mobiliser et sensibiliser la population sur les valeurs démocratiques et citoyennes.

CONCLUSION

La mission d'observation électorale de Action Justice adresse ses vives félicitations au peuple ivoirien qui a fait preuve de maturité et de résilience démocratique tout au long du processus électoral. Elle exprime également sa reconnaissance au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, à la Commission Électorale Indépendante (CEI), aux candidats, partis et groupements politiques, aux organisations de la société civile, aux médias, ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers.

Nonobstant quelques incidents regrettables localisés principalement en zones rurales, depuis la Révision de la Liste Electorale jusqu'à la proclamation des résultats, elle a pu constater in situ que, la quasi-totalité du processus électoral a été essentiellement conforme à la législation nationale et aux standards internationaux.

Le présent rapport atteste d'un processus électoral globalement satisfaisant, tout en mettant en évidence certains défis qui requièrent une attention particulière pour les scrutins à venir. Il s'agit en particulier des phénomènes d'ingérence de manipulation de l'information (IMI), des discours de diffamation et de haine dirigés contre les institutions de la République. Ces questions méritent une attention soutenue de l'ensemble des acteurs politiques, afin de contribuer au renforcement de la cohésion sociale et de la sécurité nationale, qui demeurent essentielles à la poursuite du développement harmonieux de la Côte d'Ivoire.

Annexe 1 : La lettre d'accréditation

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
CEI
COMMISSION ÉLECTORALE INDÉPENDANTE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

LE PRESIDENT

N° 137 -/CEI/PDT/VP-KS/WMJA

LETTRE D'ACCREDITATION

Le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) atteste que l'ONG **ACTION JUSTICE** est accréditée pour l'observation de l'élection du Président de la République du 25 octobre 2025.

A cet effet, les autorités administratives, militaires et toute l'administration en charge de la gestion du processus électoral, sur toute l'étendue du territoire national, sont requises pour faciliter aux membres de sa mission l'accès à tout lieu ouvert aux opérations électorales, les laisser passer librement et leur porter protection et assistance dans l'accomplissement de leur mission en cas de besoin.

Les observateurs doivent se signaler, dès leur arrivée, au siège de la Commission Electorale Locale de leur zone de déploiement.

Fait à Abidjan, le 15 OCT 2025

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE * CEI * COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE * LE PRESIDENT

COULIBALY-KUIBIERT Ibrahime

***NB** : Le rapport d'observation doit être déposé au siège de la CEI, le 25 novembre 2025, au plus tard.*

Commission Electorale Indépendante (C.E.I.)
Deux Plateaux – Abidjan – Siège Bd Latrille – Route du Zoo – Résidence Angoua
08 BP 2648 Abidjan 08 - Tel : 22 52 89 89 - Fax : 22 40 09 92 *SITE INTERNET : WWW.cei.ci*

Annexe 2 : Les formulaires d'observation

1- Formulaire d'ouverture

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE

PRESIDENTIELLES DU 25 OCTOBRE 2025

Formulaire d'Observation Électorale

1. Informations générales

Nom de l'observateur : .....

Région : .....

Localité : .....

Numéro du centre / bureau de vote : .....

Heure d'arrivée : ..... Heure de départ : .....

2. Ouverture du bureau de vote

Heure officielle d'ouverture : .....

Heure effective d'ouverture : .....

Bureau ouvert à l'heure ? ☐ Oui ☐ Non

Si non pourquoi ?

.....

.....

Tout le matériel électoral est-il disponible (urnes scellées, tablettes, isoloirs, encre, bulletins, liste électorale…) ? ☐ Oui ☐ Non (préciser)

Les membres de la CEI maîtrisent-ils les procédures ? ☐ Oui ☐ Non

Membres de la commission électorale présents et complets ? ☐ Oui ☐ Non

Si non pourquoi ?

.....

.....

Présence des représentants des partis/candidats ? ☐ Oui ☐ Non (préciser lesquels)

3. Environnement du bureau de vote

File d'attente bien organisée ? ☐ Oui ☐ Non

Présence des forces de sécurité visible mais non intrusive ? ☐ Oui ☐ Non

Lieu accessible aux personnes handicapées ? ☐ Oui ☐ Non

Atmosphère générale : ☐ Calme ☐ Tendue ☐ Violente

Y-a-t-il des affiches de campagnes dans le centre ? ☐ Oui ☐ Non

Le centre est-il facilement identifiable ? ☐ Oui ☐ Non

4. Processus de vote

Vérification correcte de l'identité des électeurs ? ☐ Toujours ☐ Parfois ☐ Jamais

Les électeurs votent-ils seuls et en secret ? ☐ Oui ☐ Non

Les personnes âgées sont – elles assistées ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, par qui ? ……..

Matériel de vote disponible en quantité suffisante ? ☐ Oui ☐ Non

Intimidation, pression ou tentative d'achat de vote observés ? ☐ Non ☐ Oui (décrire)

Participation notable de :

- Femmes : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée
- Jeunes : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée
- Personnes handicapées : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée

5. Appréciation générale

Le processus dans ce bureau a été :

☐ Conforme aux normes électorales

☐ Globalement correct avec quelques irrégularités mineures

☐ Entaché d'irrégularités sérieuses

Commentaires supplémentaires : ……..

Annexe 2 : Les formulaires d'observation

1. Formulaire du déroulé

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE

PRESIDENTIELLES DU 25 OCTOBRE 2025

Formulaire d'Observation Électorale

1. Informations générales

Nom de l'observateur : .....

Région : .....

Localité : .....

Numéro du centre / bureau de vote : .....

Heure d'arrivée : ..... Heure de départ : .....

2. Environnement du bureau de vote

File d'attente bien organisée ? ☐ Oui ☐ Non

Présence des forces de sécurité visible mais non intrusive ? ☐ Oui ☐ Non

Lieu accessible aux personnes handicapées ? ☐ Oui ☐ Non

Atmosphère générale : ☐ Calme ☐ Tendue ☐ Violente

Y-a-t-il des affiches de campagnes dans le centre ? ☐ Oui ☐ Non

Le centre est-il facilement identifiable ? ☐ Oui ☐ Non

3. Processus de vote

Vérification correcte de l'identité des électeurs ? ☐ Toujours ☐ Parfois ☐ Jamais

Les électeurs votent-ils seuls et en secret ? ☐ Oui ☐ Non

Les personnes âgées sont – elles assistées ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, par qui ?

.....

1

Matériel de vote disponible en quantité suffisante ? ☐ Oui ☐ Non

Intimidation, pression ou tentative d'achat de vote observés ? ☐ Non ☐ Oui (décrire)

Participation notable de :

- Femmes : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée

- Jeunes : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée

- Personnes handicapées : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée

4. Appréciation générale

Le processus dans ce bureau a été :

☐ Conforme aux normes électorales

☐ Globalement correct avec quelques irrégularités mineures

☐ Entaché d'irrégularités sérieuses

Commentaires supplémentaires : .....

Annexe 2 : Les formulaires d'observation

2. Formulaire de clôture et dépouillement

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE

PRESIDENTIELLES DU 25 OCTOBRE 2025

Formulaire d'Observation Électorale

1. Informations générales

Nom de l'observateur : .....

Région : .....

Localité : .....

Numéro du centre / bureau de vote : .....

Heure d'arrivée : ..... Heure de départ : .....

2. Environnement du bureau de vote

File d'attente bien organisée ? ☐ Oui ☐ Non

Présence des forces de sécurité visible mais non intrusive ? ☐ Oui ☐ Non

Lieu accessible aux personnes handicapées ? ☐ Oui ☐ Non

Atmosphère générale : ☐ Calme ☐ Tendue ☐ Violente

Y-a-t-il des affiches de campagnes dans le centre ? ☐ Oui ☐ Non

Le centre est-il facilement identifiable ? ☐ Oui ☐ Non

3. Processus de vote

Vérification correcte de l'identité des électeurs ? ☐ Toujours ☐ Parfois ☐ Jamais

Les électeurs votent-ils seuls et en secret ? ☐ Oui ☐ Non

Les personnes âgées sont – elles assistées ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, par qui ?

.....

1

Matériel de vote disponible en quantité suffisante ? ☐ Oui ☐ Non

Intimidation, pression ou tentative d'achat de vote observés ? ☐ Non ☐ Oui (décrire)

Participation notable de :

- Femmes : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée

- Jeunes : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée

- Personnes handicapées : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée

4. Clôture et dépouillement

Heure officielle de clôture : .....

Heure effective : .....

Tous les électeurs présents ont-ils pu voter ? ☐ Oui ☐ Non

Urnes scellées correctement avant dépouillement ? ☐ Oui ☐ Non

Dépouillement : ☐ Transparent et conforme ☐ Problèmes observés (préciser)

Résultats affichés publiquement au bureau de vote ? ☐ Oui ☐ Non

5. Appréciation générale

Le processus dans ce bureau a été :

☐ Conforme aux normes électorales

☐ Globalement correct avec quelques irrégularités mineures

☐ Entaché d'irrégularités sérieuses

Commentaires supplémentaires : .....

Annexe 3 : La déclaration préliminaire

ACTION - JUSTICE

MISSION D'OBSERVATION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 25 OCTOBRE 2025 EN CÔTE D'IVOIRE

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE

26 octobre 2025

Siège Social : Abidjan Cocody Angré Béssikoi, Carrefour Golgotha, Ilot 416, Lots 4674-4675
Boîte Postale : 08 BP 2462 Abidjan 08 / **Tel.** : 07 07 51 04 05 / 07 07 42 49 61
Site Web : www.actionjustice.ci / **Email** : actionjusticeciv@gmail.com

I. INTRODUCTION

L'ONG Action Justice, accréditée par la Commission Électorale Indépendante (CEI), a conduit une mission nationale d'observation électorale à l'occasion de l'élection du Président de la République du 25 octobre 2025. Elle a déployé 1056 observateurs nationaux encadrés par 35 superviseurs régionaux et une équipe projet basée à Abidjan. La mission a couvert 9 207 bureaux de vote.

Fidèle à sa mission de promotion de la démocratie, de la paix et des droits humains, Action Justice a observé l'ensemble du processus électoral depuis la Révision de la Liste Électorale (RLE) jusqu'au scrutin du 25 octobre 2025, conformément aux principes d'impartialité, d'indépendance, d'exactitude et de non-ingérence définis par la Déclaration des Nations Unies sur les principes d'observation électorale internationale.

Ce rapport préliminaire présente les principales constatations, analyses et recommandations issues des données recueillies par la mission sur le terrain. Un rapport final exhaustif sera publié à l'issue de la consolidation et de la vérification de l'ensemble des rapports régionaux.

II. CONTEXTE POLITIQUE ET ÉLECTORAL

Le scrutin présidentiel de 2025 s'est déroulé dans un contexte sociopolitique sensible, marqué par plusieurs facteurs de tension et d'enjeux majeurs. On relève notamment :

- Des tensions latentes au sein de la classe politique, liées à la recomposition du paysage politique et à l'absence de certains leaders majeurs de l'opposition dans la course ;
- Des violences préélectorales localisées, occasionnant par moment des affrontements ;
- La prolifération des discours de haine et de désinformation sur les réseaux sociaux,
- Enfin, un environnement géopolitique sous-régional tendu, susceptible d'influencer la stabilité interne.

Sur le plan institutionnel, le cadre juridique ivoirien, bien que perfectible, garantit les libertés fondamentales, la participation politique et le pluralisme. La Commission Électorale Indépendante (CEI) a conduit l'ensemble du processus, depuis la révision de la liste électorale jusqu'à la tenue du scrutin, en mettant en œuvre un dispositif logistique et technique renforcé par rapport aux précédentes élections.

III. OUTILS ET APPROCHE

1. Méthodologie

La mission a adopté une méthodologie participative et progressive permettant d'identifier et d'analyser, de manière efficace, les signes précurseurs susceptibles d'affecter la situation sociopolitique et le déroulement du processus électoral.

2. Période d'observation

La mission a couvert l'ensemble du processus électoral :

- La révision de la liste électorale (D'octobre 2024 à juin 2025)
- La campagne électorale (du 10 au 23 octobre 2025)
- Le scrutin et dépouillement (25 octobre 2025)

3. Outils

Les observateurs ont utilisé :

- Des fiches d'observation standardisées ;
- Un système de remontée d'informations numériques sécurisé ;
- Un guide de conduite basé sur les standards de l'Union Africaine, de la CEDEAO et de la Déclaration de Bamako.

La mission a adopté une approche participative et inclusive, avec une attention particulière aux droits humains, à la participation des femmes et des jeunes, et à la prévention des violences électorales.

IV. ACTIVITÉS RÉALISÉES

1. Observation de la révision de la liste électorale (RLE)

L'ONG ACTION JUSTICE a pris une part active dans le processus de révision de la liste électorale, pour lequel elle a obtenu deux accréditations ; l'une pour une campagne d'information et de sensibilisation des populations et l'autre à l'observation citoyenne du processus.

2. Observation de la campagne électorale

La campagne électorale s'est globalement déroulée dans le calme et la tolérance. Les meetings ont été organisés librement dans toutes les régions observées. L'implication des jeunes et des femmes dans la mobilisation électorale a été remarquable. Les cinq

candidats ont eu un accès égal aux médias publics. Les discours de haine sur internet ont été un point majeur de préoccupation, avec des messages violents incitant à la division ethnique et à la haine politique, provenant principalement de cybermilitants basés à l'étranger.

Ces messages ont été largement relayés sur les réseaux sociaux, exacerbant les tensions dans certaines régions. En marge de la campagne, la contestation violente d'une partie de l'opposition a occasionné 4 décès dont un agent des forces de l'ordre ainsi que des destructions de biens publics et privés essentiellement à Abidjan, Yamoussoukro et Dadou. Enfin des destructions d'affiches de campagne ont été signalées dans certaines régions.

3. Observation du jour du scrutin

a. Ouverture des bureaux de vote

- **80 %** des bureaux observés ont ouvert à l'heure.
- Le matériel électoral était complet dans **95 %** des cas.
- Des dysfonctionnements de tablettes dans **37%** des bureaux observés
- Les agents de la CEI ont démontré une bonne maîtrise des procédures dans l'ensemble.

b. Déroulement du vote

- Le vote s'est globalement déroulé dans le calme et la discipline.
- La confidentialité du vote a été respectée dans **98 %** des bureaux observés.
- Les représentants du candidat Alassane Ouattara étaient présents dans la plupart des bureaux contrairement aux représentants des autres candidats qui était quasiment absents.
- Des cas de violation des droits humains ont été observés, spécifiquement dans les zones de contestation des élections.
- La présence de plusieurs organisations d'observateurs nationaux et internationaux a été constatée.

c. Climat sécuritaire

Les forces de sécurité ont assuré leur mission avec professionnalisme et retenue. Néanmoins quelques tensions ont été signalées majoritairement en zone rurale notamment :

Kriao (**Fakobli**),
Zouna (**Guiglo**),
Lopou, Toupah, N'gatty (**Dabou**),
Bahompa,Yopohué (**Bayota**),
Dougbafla (**Oumé**),
Bokoboua, Gagoré, Dikako, Godou, Dousseba, Gogohouri, Djidji (**Zikisso**),
Goudi, (**Divo**),
Gogobré, Zaroko, Bouakako, Kassekro (**Hiré**), Pacouabo, Tibeita, (**Bouaflé**),
Bognonzra, Dianoufla (**Bonon**),
Agou, Diapé, Boudépé (Adzopé)

d. Dépouillement et compilation

- Le dépouillement s'est effectué publiquement dans tous les bureaux observés.
- Les résultats ont été affichés immédiatement après la computation des voix.
- Aucun cas de manipulation de procès-verbaux n'a été rapporté à ce stade.

V. CONSTATS PRÉLIMINAIRES

Points positifs :

- Bonne organisation logistique et la présence effective du matériel électoral.
- Conduite pacifique du processus et mobilisation acceptable des électeurs.
- Professionnalisme des agents des forces de l'ordre.
- Collaboration constructive entre observateurs nationaux et internationaux.

Points de préoccupation :

- Retards dans la distribution du matériel dans certaines zones.
- Faible représentativité des jeunes parmi les candidats retenus.
- Prolifération des discours de haine, de division et de violence.

VI. APPRÉCIATION GLOBALE DU SCRUTIN

Au regard des observations recueillies, la mission d'observation de l'ONG Action Justice estime que le scrutin du 25 octobre 2025 a été globalement libre, pacifique et transparent, conformément aux standards internationaux et aux lois nationales. Les irrégularités relevées demeurent localisées et non susceptibles d'affecter la crédibilité générale du processus.

VII. RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES

Au Gouvernement

- Œuvrer à la consolidation du cadre institutionnel permettant l'organisation d'élections démocratique libres et transparentes ;
- Prendre toutes les dispositions pour assurer la protection des personnes et des biens avant, pendant et après le déroulement du scrutin.

À la Commission Électorale Indépendante (CEI)

- Poursuivre la modernisation du système d'enregistrement et de compilation des résultats.
- Renforcer la formation des agents électoraux pour une conduite efficace et efficiente des opérations de vote ;
- Prendre des dispositions pour une présence effective des agents électoraux dans tous les bureaux de vote à temps ;
- Rendre disponible le matériel électoral dans tous les bureaux à temps ;
- Prévoir un mécanisme efficace de retrait des cartes d'électeur le jour du scrutin ;

Aux acteurs politiques et candidats

- Avoir une attitude républicaine et d'accepter le verdict des urnes ;
- Privilégier le dialogue et la concertation en toutes circonstances pour préserver la paix et la cohésion sociale ;
- Bannir tout discours de haine, d'exclusion et de discrimination, afin de garantir un climat postélectoral pacifique.
- Encourager la participation des jeunes et des femmes à toutes les étapes du processus électoral.

- Garantir la présence effective de leurs représentants dans les différents bureaux de vote afin d'éviter toutes suspicions éventuelles ;
- Mieux former leurs représentants sur le déroulement processus électoral ;

À la société civile et aux médias

- Renforcer les actions de sensibilisation sur la nécessité d'un comportement électoral responsable et la préservation de la paix.
- Sensibiliser davantage à une éthique et responsables des médias sociaux.
- Maintenir leur indépendance et leur impartialité ;
- Renforcer les mécanismes de dialogue et de médiation ;
- Mobiliser et sensibiliser la population sur les valeurs démocratiques ;

VIII. CONCLUSION

La mission d'observation électorale de l'ONG Action Justice, par son déploiement national et ses activités de monitoring, a permis de contribuer à la transparence du processus électoral de l'élection présidentielle du 25 octobre 2025 en Côte d'Ivoire. Ce rapport préliminaire met en lumière un processus électoral généralement satisfaisant, mais il souligne aussi certains défis à relever pour garantir une meilleure qualité des échéances à venir, notamment en ce qui concerne les violences préélectorales et la gestion des discours de haine sur internet.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président

ACTION JUSTICE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE PRÉSIDENT

Mamadou KONE

Annexe 4 : Le répertoire photo

TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET ORGANISATIONS LOGISTIQUES














SENSIBILISATION ET EDUCATION
CONTRE LA DÉSINFORMATION
ET LES DISCOURS HAINEUX
(SEDD)
ACTION - JUSTICE


ACTION - JUSTICE
Mission d'Observation Electorale


ACTION - JUSTICE
OBSERVATEUR
ACTION - JUSTICE
OBSERVATEUR


OBSERVATEUR
ACTION - JUSTICE

CIVILITÉS AUX CEI LOCALES, AUX AUTORITÉS PRÉFECTORALES ET SÉCURITAIRES





















ACTION - JUSTICE

Le Président du Conseil d'Administration

N°Ref.: AJ-CA /25 - 00196 / P-KM

MANDAT D'OBSERVATION ÉLECTORALE

Je soussigné,
Monsieur Mamadou KONE,
Président du Conseil d'Administration de l'ONG ACTION JUSTICE,

Vue l'accréditation obtenue par ACTION JUSTICE auprès de la Commission Électorale Indépendante (CEI), sous la référence N° : 137/CEI/PDT/VP-KS/WMJA, en date du 15 octobre 2025, en vue de l'observation de l'élection présidentielle de 25 octobre 2025 ;

Attribue par le présent mandat, la fonction d'Observateur Électoral National à :

~~Mlle~~/~~Mme~~/M : DIARRA SIRIKI
..... titulaire de la CNI N° C.0109 3559 95

Le ou la mandataire est habilité(e) à exercer l'ensemble des activités d'observation électorale telles que définies par la législation ivoirienne, ainsi que par le code de conduite des observateurs, sur l'ensemble du territoire national.

Le présent mandat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

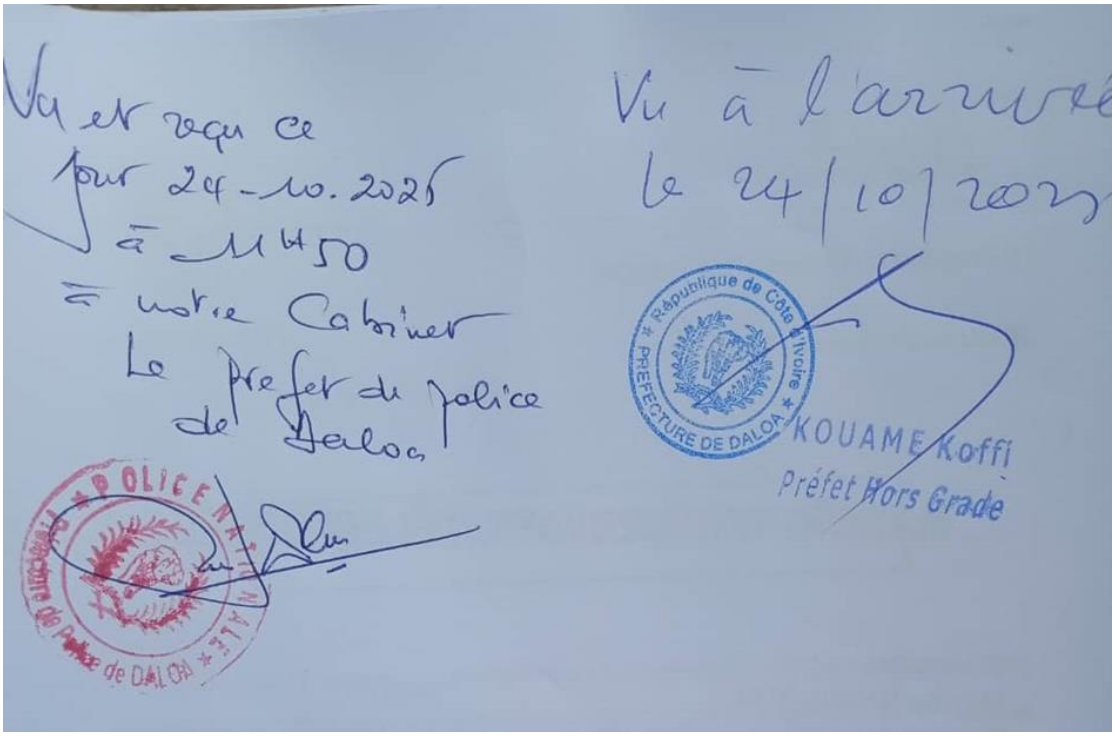
CYCLE ÉLECTORAL 2020-2025
COMMISSION ÉLECTORALE LOCALE
RÉGION : PORO
Dépt : M'BENGUE
CED M'BENGUE

Silué Bakary

Fait à Abidjan, le 20 octobre 2025.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ★ ACTION JUSTICE ★ LE PRÉSIDENT

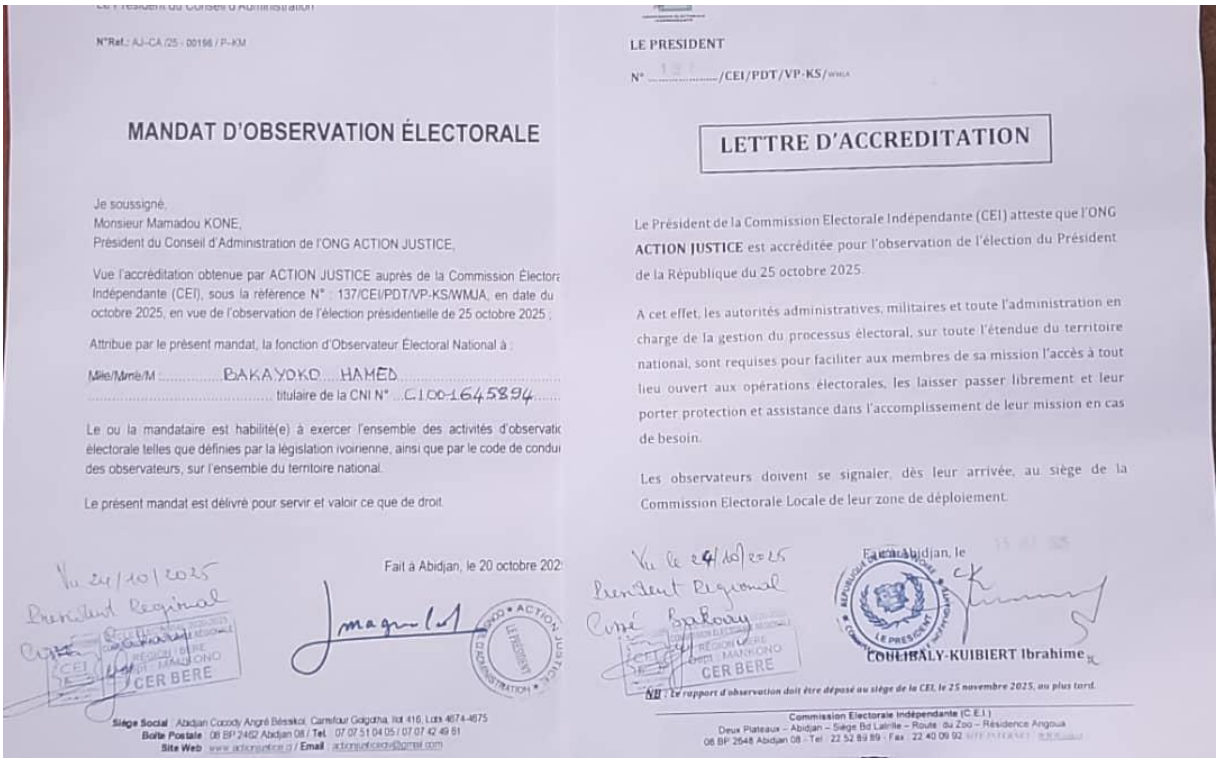
Siège Social : Abidjan Cocody Angré Bèssikoi, Carrefour Golgotha, Ilot 416, Lots 4674-4675
Boite Postale : 08 BP 2462 Abidjan 08 / Tel : 07 07 51 04 05 / 07 07 42 49 61
Site Web : www.actionjustice.ci / Email : actionjusticeav@gmail.com



Vu et reçu ce
jour 24-10-2025
à 11H50
à notre Cabinet
Le Préfet de police
de Daloa

Vu à l'arrivée
le 24/10/2025

KOUAME Koffi
Préfet Hors Grade



N°Ref.: AJ-CA /25 : 00166 / P-KM

MANDAT D'OBSERVATION ÉLECTORALE

Je soussigné,
Monsieur Mamadou KONE,
Président du Conseil d'Administration de l'ONG ACTION JUSTICE,

Vue l'accréditation obtenue par ACTION JUSTICE auprès de la Commission Électora
Indépendante (CEI), sous la référence N° : 137/CEI/PDT/VP-KS/WMJA, en date du
octobre 2025, en vue de l'observation de l'élection présidentielle de 25 octobre 2025 ;

Attribue par le présent mandat, la fonction d'Observateur Electoral National à :

Mlle/Mme/M ..... BAKAYOKO HAMED .....
..... titulaire de la CNI N° ...C100-1645894.....

Le ou la mandataire est habilité(e) à exercer l'ensemble des activités d'observatio
électorale telles que définies par la législation ivoirienne, ainsi que par le code de condui
des observateurs, sur l'ensemble du territoire national.

Le présent mandat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan, le 20 octobre 202

Vu le 24/10/2025
Président Régional
CER BERE

Siège Social : Abidjan Cocody Angré Bèssikoi, Carrefour Galgotha, Ilot 416, Lots 4674-4675
Boîte Postale : 08 BP 2462 Abidjan 08 / Tel. : 07 07 51 04 05 / 07 07 42 49 81
Site Web : www.actionjustice.ci / Email : actionjusticeci@gmail.com

LE PRESIDENT

N° ...../CEI/PDT/VP-KS/WMJA

LETTRE D'ACCREDITATION

Le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) atteste que l'ONG **ACTION JUSTICE** est accréditée pour l'observation de l'élection du Président de la République du 25 octobre 2025.

A cet effet, les autorités administratives, militaires et toute l'administration en charge de la gestion du processus électoral, sur toute l'étendue du territoire national, sont requises pour faciliter aux membres de sa mission l'accès à tout lieu ouvert aux opérations électorales, les laisser passer librement et leur porter protection et assistance dans l'accomplissement de leur mission en cas de besoin.

Les observateurs doivent se signaler, dès leur arrivée, au siège de la Commission Electorale Locale de leur zone de déploiement.

Vu le 24/10/2025
Président Régional
CER BERE

Fait à Abidjan, le

COULIBALY-KUIBIERT Ibrahime

NB : Le rapport d'observation doit être déposé au siège de la CEI, le 25 novembre 2025, au plus tard.

Commission Electorale Indépendante (C.E.I.)
Deux Plateaux – Abidjan – Siège Bd Latrille – Route du Zoo – Résidence Angoua
08 BP 2648 Abidjan 08 - Tel : 22 52 89 89 - Fax : 22 40 09 92

EQUIPE DE COORDINATION





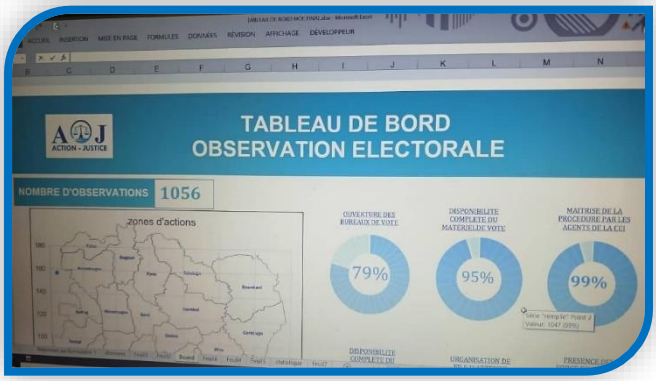












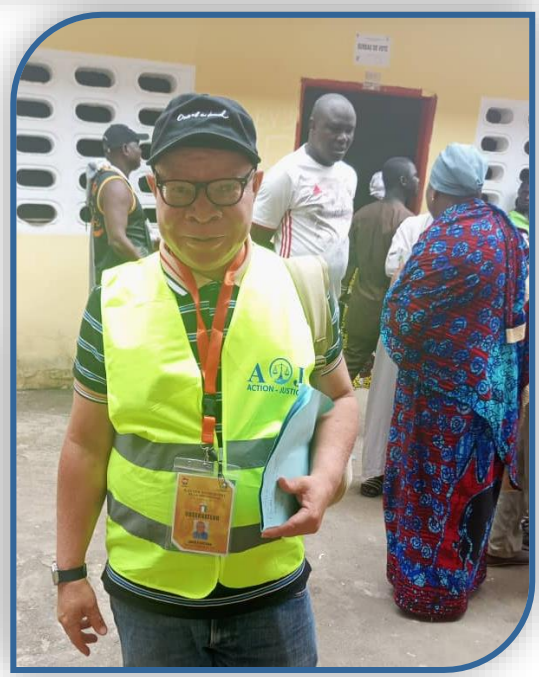
QUELQUES OBSERVATEURS DE LA MISSION SUR LE TERRAIN



























XXX








QUELQUES IMAGES FORTES




QUELQUES INCIDENTS













NUIT ELECTORALE

La mission de Action Justice a pris part à la Nuit électorale en intervenant sur le plateau spécial de la Nouvelle Chaîne Ivoirienne (NCI).









Annexe 5 : Le pressbook

Le présent pressbook constitue une synthèse des comptes rendus de la presse nationale et internationale relatifs aux activités de la mission d'observation électorale de l'ONG Action Justice.

TÉLÉVISIONS



Lien : https://www.facebook.com/reel/818061237591968?locale=sv_SE





Lien : https://www.facebook.com/share/v/17Mdr1JPHL/





Lien : https://www.facebook.com/share/v/1KqrXYMh1N/

Lien : https://www.facebook.com/share/r/1BEsCv9zKM/

Fraternité Matin
Mercredi 29 octobre 2025 / N°18 247 www.fratmat.info
Prix: 300 Fcfa • Cedeao : 450 Fcfa • France: 1,70 €
PREMIER QUOTIDIEN IVOIRIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ong Action Justice : un scrutin libre, pacifique et transparent

Au regard des observations recueillies, la mission d'observation de l'Ong Action Justice estime que le scrutin du 25 octobre 2025 a été globalement libre, pacifique et transparent, conformément aux standards internationaux et aux lois nationales », a dit le président du conseil d'administration de cette Ong, Koné Mamadou, le dimanche 26 octobre, au cours d'une déclaration préliminaire.

Ce constat fait par l'Ong Action Justice, accréditée par la Commission électorale indépendante (Cei), est consécutif à la mission nationale d'observation électorale qu'elle a conduite à l'occasion de l'élection du Président de la République de Côte d'Ivoire, le 25 octobre.

Selon son président, cette Ong avait déployé sur le terrain, 1 056 observateurs nationaux encadrés par 35 superviseurs régionaux et une équipe projet basée à Abidjan. En outre, la mission a couvert 9 207 bureaux de vote.

« Fidèle à sa mission de promotion de la démocratie, de la paix et des droits humains, Action Justice a observé l'ensemble du processus électoral depuis la Révision de la liste électorale (Rle) jusqu'au scrutin du 25 octobre, conformément aux principes d'impartialité, d'indépendance, d'exactitude et de non-ingérence définis par la Déclaration des Nations unies sur les principes d'observation électorale internationale », a souligné le président Koné Mamadou.



Koné Mamadou, Pca de l'Ong Action-Justice.

Le rapport préliminaire s'est appesanti sur les constats majeurs qui montrent que « le processus électoral a été généralement satisfaisant ». Tout de même, ce rapport met en lumière bien des « défis à relever pour garantir une meilleure qualité des échéances à venir ». Entre autres la cessation des « violences préélectorales et la gestion des discours de haine sur internet ».C'est pourquoi Action Justice a tenu à faire des recommandations au gouvernement, à la Cei, aux acteurs politiques, aux candidats ainsi qu'à la société civile.

A noter que la période d'observation a couvert l'ensemble du processus électoral (révision de la liste électorale, campagne électorale, vote et dépouillement du scrutin).

De ce fait, au-delà de ce rapport préliminaire, « un rapport final exhaustif sera publié à l'issue de la consolidation et de la vérification de l'ensemble des rapports régionaux », précise le Pca■

M. APPENA

LE PATRIOTE - N°7734 LUNDI 27 OCTOBRE 2025

Une élection jugée globalement libre et transparente par l'Ong Action-Justice

RAHOUL SAINFORT

Le scrutin présidentiel du 25 octobre 2025 a été « globalement libre, pacifique et transparent », conformément aux standards internationaux et aux lois nationales. C'est la conclusion rendue publique, dimanche 26 octobre, par Koné Mamadou, président du conseil d'administration de l'Ong Action-Justice, par ailleurs coordonnateur de la Mission d'observation électorale déployée pour cette élection. Présentant le bilan de la mission, M. Koné a indiqué que 90 % des bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure, tandis que le matériel électoral était complet dans 95 % des cas. En revanche, des dysfonctionnements de tablettes ont été relevés dans 37 % des bureaux observés, sans toutefois perturber significativement le processus.

S'agissant du déroulement du scrutin, l'organisation note qu'il s'est « globalement déroulé dans le calme et la discipline ». La confidentialité du vote a été respectée dans 90 % des bureaux de vote. Par ailleurs, les représentants du candidat Ahoussou Ouattara étaient présents dans la plupart des bureaux contrairement à ceux des autres candidats, quasiment absents sur le terrain. Sur le plan sécuritaire, Action-Justice a relevé quelques incidents isolés dans des localités telles que Fadiolo, Guiglo, Dabou, Bayota, Oumé, Zikisso, Divo, Hiré, Rossilé, Ferkessédougou et Adzopé. Aucun incident majeur n'a toutefois été signalé. Parmi les points positifs, Koné Mamadou a salué la bonne organisation logistique, la disponibilité du matériel électoral, la mobilisation jugée acceptable des électeurs, ainsi que le professionnalisme des forces de l'ordre. En revanche, il a pointé du doigt des retards dans le déploiement du matériel électoral dans certaines zones, ainsi qu'une prolifération des tracts de haine, de tribalisme et de violence durant la période électorale.

En conclusion, le président de l'Ong a formulé plusieurs recommandations, notamment la prise de dispositions pour garantir la sécurité des personnes et des biens avant, pendant et après le scrutin. Pour cette mission, Action-Justice a mobilisé 1 059 observateurs encadrés par 35 superviseurs régionaux, couvrant 9 207 bureaux de vote à travers le pays. **RS**



Koné Mamadou présentant le rapport de la mission d'observation électorale menée par son organisation. (Ph. Dr)

L'Expression N°4422 du Lundi 27 Octobre 2025 POLITIQUE 7

Présidentielle 2025/Observation électorale

Lionel Essis

Koné Mamadou, PCA de l'Ong Action-Justice, a livré hier à la presse un rapport partiel de l'observation de la présidentielle du 25 octobre effectuée par 1056 agents déployés dans 9207 bureaux de vote.

L'Ong « Action-Justice » salue un scrutin transparent



Koné Mamadou, PCA de l'Ong Action-Justice appelle les acteurs politiques à accepter le verdict des urnes. Ph : DR

« La mission d'observation de l'Ong Action Justice estime que le scrutin du 25 octobre 2025 a été globalement libre, pacifique et transparent, conformément aux standards internationaux et aux lois nationales. Les irrégularités relevées demeurent localisées et non susceptibles d'affecter la crédibilité globale du processus », a soutenu hier à son siège le président du conseil d'administration, Koné Mamadou. Cette conclusion est le travail réalisé sur le terrain par 1056 observateurs encadrés par 35 superviseurs qui ont couvert 9207 bureaux de vote, affirme-t-il dans un rapport préliminaire présenté à la presse. Selon Koné Mamadou des points positifs crédibilisent le scrutin ; notamment la bonne organisation logistique et la présence effective du matériel électoral, le professionnalisme des agents des forces de l'ordre, la collaboration constructive entre observateurs nationaux et internationaux. Pour garantir une meilleure qualité des scrutins à venir, l'Ong Action-Justice recommande au gouvernement d'œuvrer à la consolidation du cadre institutionnel permettant l'organisation d'élections démocratiques libres et transparentes, prendre toutes les dispositions pour assurer la protection des personnes et des biens avant, pendant et après le déroulement du scrutin. Dans cette veine, l'Ong recommande à la Cei de poursuivre la modernisation du système d'enregistrement et de compilation des résultats etc■

16ème année
LE MANDAT
Quotidien d'informations générales
N°4194 du lundi 27 octobre 2025 www.lemandatexpress.net Prix : 300 FCFA "Rien que la vérité"

PRÉSIDENTIELLE 2025

PRÉSIDENTIELLE DU 25 OCTOBRE

Mamadou Koné (Ong Action Justice) : « le scrutin a été globalement libre, pacifique et transparent »

«Au regard des observations recueillies, la mission d'observation de l'ong Action justice estime que le scrutin du 25 octobre a été globalement libre, pacifique et transparent, conformément aux standards internationaux et aux lois nationales.



Agence Ivoirienne de Presse
Leader de l'information de proximité.

Côte d'Ivoire-AIP/ Présidentielle 2025: un scrutin globalement libre, pacifique et transparent (ONG Action Justice)

BY AIP SONGON — 26 OCTOBRE 2025 — UPDATED: 26 OCTOBRE 2025 AUCUN COMMENTAIRE 89 VIEWS



Le chef de projet de la Mission d'observation électorale de l'ONG Action Justice, Mamadou Koné

AGENCE DE PRESSE TOP NEWS AFRICA



TOPNEWSAFRICA.NET

La présidentielle ivoirienne jugée conforme "aux standards internationaux" (Action Justice)

LA DIPLOMATIQUE D'ABIDJAN



VUE(S) 1589 | Commenter l'article | 26 octobre 2025

Côte d'Ivoire-Présidentielle 2025 : un scrutin "libre, pacifique et transparent dans l'ensemble", selon l'ONG Action Justice

Abidjan, le dimanche 26 octobre 2025(LDA)-Vingt-quatre heures après la tenue de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire, l'ONG "Action Justice" a présenté, ce dimanche 26 octobre 2025 à Abidjan-Cocody, sa déclaration préliminaire d'observation du scrutin.



ACTION - JUSTICE

Abidjan, Cocody Angré Bessikoi, carrefour Golgotha

(+225) 27 22 36 42 31 - 07 07 51 04 05 - 07 07 42 49 61

contact@actionjustice.ci www.actionjustice.ci

Suivez-nous